

Rapport annuel 2008

Mission

La Commission de coopération environnementale encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Available in English – Disponible en español

Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514 350-4300; téléc. : 514 350-4314
info@cec.org
www.cec.org



Table des matières

Déclaration ministérielle de la CCE adoptée à Ottawa (Ontario), au Canada, le 26 juin 2008	1
Les réalisations concertées	4
1. Introduction	5
2. Programme de travail concerté.....	5
3. Rapport du Secrétariat sur le bâtiment écologique	12
4. Communications sur les questions d'application des lois.....	12
5. Rapport du Comité consultatif public mixte	21
Membres du CCPM en 2008.....	22
Rapports nationaux	23
Canada	24
Mexique	42
États-Unis.....	54
États financiers 2008.....	59

Déclaration ministérielle de la CCE

XV^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Ottawa (Ontario), Canada, le 26 juin 2008 - Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis dans le cadre de notre session ordinaire annuelle le 26 juin 2008 et avons consulté le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le public à cette occasion.

Cette année marque le quinzième anniversaire des travaux concertés entrepris en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), l'accord environnemental parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Les résultats que nous avons examinés au cours de notre réunion confirment l'importance que revêtent ces deux accords, car ils haussent les normes environnementales des trois pays, favorisent une application efficace de la législation de l'environnement, et renforcent le rôle des échanges et du commerce dans la recherche de solutions axées sur les forces du marché pour améliorer toujours plus la performance environnementale en Amérique du Nord. Nous apprécions l'examen de l'ALÉNA et de l'environnement qui a révélé que des occasions sont offertes aux Parties d'interagir à l'égard de l'environnement et du commerce.

Les récentes réalisations dont nous avons pris note aujourd'hui comprennent l'exécution de la directive que nous avons formulée en 2007, à savoir de dresser des plans de conservation pour préserver à la fois le monarque et son phénomène migratoire à l'échelle du continent, et de soutenir la nouvelle stratégie dynamique du Mexique consistant à protéger le marsouin du golfe de Californie, le mammifère marin le plus menacé de disparition dans le monde. Par ailleurs, nous avons prescrit au Réseau nord-américain d'aires marines protégées de se fonder sur les excellents travaux qu'il a accomplis pour jeter les bases d'un processus de conservation du milieu marin en s'efforçant d'établir des rapports sur la salubrité de ce milieu à l'aide de fiches d'évaluation des conditions écologiques.

Dans nos trois pays, la coopération a également permis d'accomplir des progrès notables en réduisant les risques que plusieurs substances chimiques dangereuses présentent pour la santé humaine et la salubrité de l'environnement. Nos efforts ont permis de supprimer ou de réduire considérablement la production et l'utilisation en Amérique du Nord du DDT, du chlordane, des BPC, du mercure et, plus récemment, du lindane. Nous donnons aujourd'hui une nouvelle orientation à la gestion rationnelle d'un plus grand nombre de substances chimiques toxiques et aux secteurs industriels qui les produisent sur l'ensemble du continent. Notre nouveau programme de gestion de ces substances prévoit, notamment, l'établissement de rapports améliorés et comparables sur la production et l'utilisation des substances chimiques, la surveillance environnementale et la biosurveillance humaine, l'évaluation des émissions et rejets de substances chimiques à l'échelle du continent, et la collaboration en vue de réduire les risques que présentent les substances et produits chimiques nouveaux qui suscitent des préoccupations communes. Cette stratégie améliorée renforcera la coopération nord-américaine et répondra directement à la nécessité de plus en plus manifeste d'une gestion mondiale des substances, tout en donnant suite aux objectifs établis lors du sommet des dirigeants nord-américains de 2007.

L'accroissement du commerce peut offrir la possibilité d'obtenir des résultats synergiques dans les domaines de l'économie et de l'environnement. Nous reconnaissons toutefois les risques accrus que cela pourrait présenter pour l'environnement, outre le fait qu'une étroite collaboration s'avère essentielle dans un marché mondial afin de protéger le public nord-américain et l'environnement. Nous sommes confrontés à une menace à la qualité de l'air et à la santé humaine qui prend rapidement de l'ampleur : l'importation et l'utilisation généralisée de produits équipés d'un petit moteur non conforme à la réglementation. En conséquence, nous avons le plaisir d'annoncer que nos agents d'application de la loi travailleront en collaboration dans les domaines des renseignements et du soutien opérationnel afin de lutter contre l'importation de tels produits. Nous avons également constaté que le IV^e Symposium nord-américain sur

l'évaluation des effets environnementaux du commerce : les services et l'environnement s'est déroulé de façon fructueuse et que les discussions auxquelles il a donné lieu ont permis d'enrichir les connaissances.

L'Amérique du Nord d'aujourd'hui a énormément changé par rapport à l'époque où nos pays sont devenus parties prenantes de l'ALÉNA. Malgré les avantages environnementaux qui ont découlé du renforcement de la coopération entre nos pays, il est évident que nous ne pourrons progresser en vue de pérenniser l'environnement que lorsque le secteur privé aura adhéré aux valeurs et aux objectifs écologiques et que ceux-ci feront partie intégrante du marché des produits et services. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui l'établissement de partenariats de fournisseurs écologiques qui s'étendent au secteur nord-américain de l'automobile, et ce, du Canada jusqu'au Mexique. Il s'agit d'un mouvement particulièrement important étant donné que les véhicules et les pièces automobiles occupent la plus grande place dans le commerce intrarégional, et que la spécialisation a contribué à l'expansion du commerce depuis 1993.

Nous constatons aussi l'ampleur des travaux que le Secrétariat de la CCE a accomplis au cours de l'établissement de son rapport exhaustif sur les débouchés et les défis du bâtiment écologique en Amérique du Nord. Nous avons fait connaître les efforts de chacun de nos pays en vue d'inciter leur secteur de la construction à améliorer le rendement énergétique des bâtiments, et notons les très réels avantages environnementaux et la très grande importance de la poursuite des travaux en vue d'accélérer l'implantation du marché du bâtiment écologique dans la construction et la rénovation des bâtiments commerciaux et résidentiels en Amérique du Nord.

Nous notons également que le Secrétariat de la CCE a récemment établi un rapport succinct sur les principales questions connexes à l'état de l'environnement, tel que nous le lui avons demandé lors de notre dernière session ordinaire. En outre, nous nous réjouissons des observations que nous recevons régulièrement, y compris de la part du CCPM, au sujet des tendances environnementales que pourrait connaître l'Amérique du Nord au cours des prochaines décennies.

Par ailleurs, nous réitérons notre engagement à poursuivre et à intensifier les travaux sur les principaux défis environnementaux auxquels est confrontée l'Amérique du Nord, et convenons d'orienter le plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de faire en sorte qu'il soit axé sur des résultats afin d'évaluer notre degré de réussite d'année en année.

Les réalisations concertées

1. Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l'ANACDE ou l'Accord) qu'ont signé le Canada, le Mexique et les États-Unis à titre d'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). L'ANACDE confie à la CCE le mandat de se pencher sur les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser l'application efficace des lois de l'environnement. La Commission est dirigée par le Conseil, formé des ministres de l'Environnement des trois Parties à l'ANACDE, et celui-ci reçoit du Comité consultatif public mixte (CCPM), un organe indépendant comptant cinq représentants de chaque pays, des avis qui entrent dans le champ d'application de l'Accord. Le Secrétariat de la CCE, qui est situé à Montréal et possède un bureau de liaison à Mexico, est géré par un directeur exécutif qui coordonne des programmes visant à favoriser la coopération à l'égard des différents régimes de protection de l'environnement en Amérique du Nord, le fonctionnement d'une unité qui traite les communications de citoyens sur les questions d'application des lois, et l'établissement, par le Secrétariat, de rapports indépendants sur des questions ayant trait à l'environnement nord-américain.

Le présent rapport donne un aperçu des activités que la CCE a menées en 2008 dans le cadre de son programme de travail concerté, ainsi que de celles de l'Unité des communications sur les questions d'application et du CCPM. On peut obtenir des renseignements sur les activités de la CCE en consultant son site Web, à l'adresse <<http://www.ccc.org>>.

Le Plan opérationnel et le budget de la CCE pour 2008 ont été approuvés en novembre 2007. Durant sa session de juin 2008, le Conseil a fait état de l'avancement de la rédaction des plans d'action de conservation du monarque et du marsouin du golfe de Californie; ainsi que de l'élaboration d'un rapport exhaustif sur les débouchés et les défis que présente le bâtiment écologique en Amérique du Nord. Le Conseil a demandé au Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) de s'appuyer sur ses travaux pour établir une base pour la conservation des aires marines en utilisant les fiches d'évaluation écologique pour faire rapport sur la santé des aires marines. Le Conseil a également redéfini le programme de gestion des produits chimiques en Amérique du Nord, afin d'y inclure des rapports plus détaillés et comparables sur la production et l'utilisation des produits chimiques, la biosurveillance des effets sur l'environnement et les populations humaines des émissions et rejets à l'échelle du continent, et de faciliter la collaboration en vue de réduire le risque associé à des substances émergentes et aux produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes. Au chapitre des initiatives concertées, le Conseil a annoncé la création du Partenariat pour l'approvisionnement écologique dans le secteur nord-américain de l'automobile, et la mise en place de mesures visant à interdire l'importation de petits moteurs non conformes.

2. Programme de travail concerté

(A) Information relative à la prise de décision

La communication d'information environnementale de grande qualité est un élément fondamental du mandat de la CCE. La production de documents d'information, l'échange de données et d'analyses importantes, et les efforts déployés pour améliorer la fiabilité, la comparabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional constituent des caractéristiques communes aux projets de la CCE. En 2008, la CCE a amélioré les produits et services d'information qui constituent la base de ses activités.

(i) Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) de l'Amérique du Nord

La CCE a travaillé en collaboration avec les responsables des programmes de RRTP du Canada, des États-Unis et, plus récemment, du Mexique, pour dresser un profil nord-américain des rejets et des transferts de polluants industriels, promouvoir l'accès à l'information environnementale et améliorer la comparabilité des systèmes nationaux. Le rapport annuel *À l'heure des comptes*, de la CCE, compile des données sur les polluants listés et les industries qui font des déclarations aux programmes nationaux de RRTP.

En septembre, on a pu inclure dans *À l'heure des comptes* des données publiquement accessibles provenant du RRTP du Mexique, où la déclaration des données est obligatoire depuis l'année de déclaration 2004. Le rapport des données de 2005, qui sera publié au printemps de 2009, aura une portée beaucoup plus vaste que les rapports précédents, qui s'appuyaient sur des sous-ensembles de données des RRTP communs aux trois pays. Ce rapport (qui inclura les données de 2005), portera sur toutes les données déclarées aux RRTP en Amérique du Nord, analysera les similitudes et les différences et ciblera les secteurs où d'autres mesures doivent être prises. Le site <http://www.cec.org/takingstock> permet de faire une recherche personnalisée des ensembles de données publiées dans *À l'heure des comptes*.

La dernière réunion du Groupe consultatif sur les RRTP a eu lieu en décembre 2007. Les réunions du Groupe consultatif regroupent tous les intervenants, y compris des représentants des gouvernements, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales, de même que des citoyens, qui partagent de l'information et discutent de sujets qui pourraient faire l'objet d'analyses spéciales dans *À l'heure des comptes*; également lors de ces réunions, les représentants des programmes de RRTP des trois pays font le point sur leur programme respectif.

(ii) Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Depuis que le Conseil a adopté sa résolution n° 01-05, en 2001, la CCE cherche à améliorer la comparabilité des données d'inventaire sur les émissions atmosphériques en Amérique du Nord; ces travaux visent les deux objectifs suivants : 1) faciliter la collecte de données comparables sur les émissions atmosphériques, en vue de la planification transfrontalière de la qualité de l'air, et 2) améliorer l'accessibilité au public des données sur les émissions atmosphériques en Amérique du Nord. À cet égard, la CCE mène d'importants travaux depuis quelques années relativement à l'élaboration d'inventaires nord-américains des émissions atmosphériques.

Le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air a énoncé une vision globale de l'amélioration de la gestion de la qualité de l'air de 2010 à 2015. Avec l'appui du Conseil, le Groupe de travail est en train d'élaborer une stratégie de collaboration en matière de qualité de l'air. Les éléments essentiels de la stratégie sont les suivants : évaluation des données issues des inventaires actuels et des programmes connexes au Canada, au Mexique et aux États-Unis; évaluation des activités à mener pour rendre les données accessibles et comparables; prestation d'une aide aux Parties à l'ANACDE pour l'élaboration d'inventaires d'émissions comparables.

En 2008 la CCE a terminé l'Évaluation exhaustive des inventaires d'émissions atmosphériques et des réseaux de surveillance de l'air ambiant en Amérique du Nord. Cette initiative contribue à l'amélioration de la qualité des données et de l'information de référence utilisée pour définir des modèles nationaux et adopter des règlements; améliore l'accessibilité aux données sur les émissions atmosphériques; et permet une plus grande comparabilité des données transfrontalières. Tous ces éléments permettent de disposer d'information fiable en vue de la prise de décisions qui tiennent compte des intérêts environnementaux partagés en Amérique du Nord. Cette évaluation servira de base à une stratégie d'amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord pour la période 2010-2015, qui sera soumise à l'examen du Conseil lors de sa session de 2009. Également en 2008, la CCE a contribué à la mise à jour de certaines

sections de l'inventaire national du Mexique, à la lumière des données de 2005. Cette mise à jour inclut les sources ponctuelles, mobiles sur route et biogéniques.

(iii) Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord

En 2008, le Secrétariat a poursuivi la constitution de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord <<http://www.cec.org/naatlas>>, qui facilite la visualisation de l'information sur l'environnement nord-américain au moyen de cartes. Les cartes continentales homogènes, accessibles sur le site Web de l'Atlas, illustrent les frontières administratives, les zones habitées, les routes et voies ferrées, les traits de côte, les lacs, fleuves et rivières, les écorégions terrestres, la capacité installée de production d'énergie renouvelable et les aires de conservation prioritaires. En 2008, le Secrétariat a ajouté plusieurs couches cartographiques thématiques, en lien avec ses activités de projet sur les écorégions marines et les aires protégées. Par ailleurs, de nouvelles couches cartographiques ont été ajoutées à partir d'une carte mondiale illustrant divers thèmes environnementaux comme l'impact des êtres humains sur les écosystèmes terrestres, les zones irriguées et les terres humides. Le Secrétariat a poursuivi l'élaboration de techniques de cartographie interactive en lien avec Google Earth; on a ainsi créé une couche cartographique de plus de 30 000 établissements industriels et de leurs polluants toxiques, ainsi que des couches cartographiques illustrant les territoires de 33 espèces suscitant des préoccupations communes sur le plan de la conservation. Les travaux se poursuivent relativement aux couches cartographiques sur la couverture terrestre, les aires marines protégées et les forêts.

(iv) Rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord

Pour permettre à la CCE de s'acquitter de son mandat, qui consiste à examiner périodiquement l'état de l'environnement en Amérique du Nord, le Secrétariat a rendu public, en 2008, le rapport intitulé *La mosaïque nord-américaine : Aperçu des principaux enjeux environnementaux (rapport sur l'état de l'environnement)*. Ce rapport décrit les conditions environnementales et les tendances actuelles en Amérique du Nord, et ce, selon quatre thèmes : air et atmosphère, biodiversité et écosystèmes, polluants, eau. Le rapport sur l'état de l'environnement traite de questions en lien avec les principaux défis environnementaux en Amérique du Nord; définit les priorités en ce qui a trait aux actions concertées; et confirme la pertinence de la CCE pour ce qui est d'améliorer la coopération trinationale. Le rapport sur l'état de l'environnement mesure les progrès dans une perspective nord-américaine en créant des mécanismes de rétroaction efficaces.

Comme son titre l'indique, le rapport sur l'état de l'environnement ne fait pas une analyse exhaustive des questions environnementales, dont bon nombre sont traitées en profondeur dans d'autres publications, mais il en donne un aperçu. Les indicateurs environnementaux inclus dans ce rapport sont loin d'être complets; de nombreuses données ne sont pas disponibles à l'échelle nationale, encore moins sous formes comparables en Amérique du Nord.

(B) Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des trois pays—notamment le Mexique—à gérer les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes est un des principaux objectifs de la CCE. La Commission a défini un plan stratégique sur le renforcement des capacités, dont les objectifs quinquennaux (2005–2010) portent sur des priorités comme la capacité d'évaluer et de gérer les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes, les programmes de prévention de la pollution, la participation à la conservation de la biodiversité et l'amélioration des mesures d'application de la loi en Amérique du Nord.

(i) Conservation de la biodiversité

En 2008, le RNAAMP a finalisé les fiches d'évaluation écologique de la région Baja-Béring. Cette initiative a permis de créer un cadre commun pour l'évaluation des conditions écologiques, qui permettra de comprendre les pressions exercées sur la biodiversité dans certaines aires marines protégées de la région Baja-Béring. Le document sera rendu public en 2009.

En 2008, dans le cadre de la mise en œuvre continue des plans d'action nord-américains de conservation (PANAC), la CCE a mené une étude de caractérisation des pêcheries sur d'importantes plages de nidification de la tortue-luth dans la portion mexicaine du Pacifique; effectué des sondages en mer, pour évaluer la densité de population du puffin à pieds roses le long de son parcours migratoire; et préparé un rapport sur le rorqual à bosse, incluant des évaluations récentes de la population et des recommandations stratégiques relativement aux collisions avec des bateaux de croisière, les excursions d'observation des baleines et l'emprisonnement dans les filets.

En mai 2008, la septième réunion annuelle du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCTB) s'est déroulée à Veracruz, au Mexique. À cette occasion, le Groupe a convenu d'examiner le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord en 2009. Le GTCTB a appuyé les projets en cours et recommandé la poursuite des travaux relatifs au RNAAMP et aux PANAC en 2009. Durant sa session ordinaire tenue en juin, le Conseil a dévoilé le Plan nord-américain de conservation du monarque et, par l'intermédiaire de la résolution n° 08-05, il a décidé d'étendre l'approche stratégique du RNAAMP à d'autres écosystèmes partagés dans les océans Atlantique et Arctique, le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes. En octobre, le PANAC du marsouin du golfe de Californie a été dévoilé à Mexicali, au Mexique. Cette initiative est considérée comme un travail de coopération sans précédent entre les trois pays, en vue de prévenir l'extinction du plus petit cétacé au monde. Toujours en octobre, un atelier sur la surveillance du monarque a été organisé à Saltillo, au Mexique, pour former le personnel des agences et les scientifiques indépendants à l'application de protocoles de surveillance, et définir un cadre commun de surveillance dans l'ensemble du territoire du monarque.

(ii) Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)

Dans le cadre du projet de GRPC, établi conformément à la résolution du Conseil n° 95-05, des hauts fonctionnaires des gouvernements établissent un cadre de gestion rationnelle de produits chimiques toxiques, persistants et bioaccumulatifs en Amérique du Nord. En 2008, le Conseil a par ailleurs confirmé qu'on ne se concentrerait plus sur la réduction des risques associés à des substances toxiques individuelles, mais à la réduction des risques que présentent des secteurs et des groupes ou familles de produits chimiques, améliorant ainsi l'approche globale de gestion des substances toxiques en Amérique du Nord. L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est considérée comme le modèle qui servira à développer le projet de GRPC.

Pour répondre au besoin établi d'améliorer et de coordonner la surveillance des substances toxiques à l'échelle continentale, et de fournir aux décideurs des données comparables, compatibles et validées scientifiquement sur la biosurveillance environnementale et humaine, on investit des efforts considérables dans le Plan d'action relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (Plan relatif à la SEE). Dans la foulée de cet effort, et conformément à la résolution du Conseil n° 08-06, le Secrétariat de la CCE appuie les premières étapes de la mise sur pied d'un réseau de surveillance nationale dans le cadre du *Programa de Monitoreo y Evaluación Ambiental* (Proname, Programme d'évaluation et de surveillance environnementales) du Mexique. Ce programme permettra de comparer des données provenant de divers compartiments écologiques prélevées dans des sites repères et des sites satellites aux données du Canada et des États-Unis, et de favoriser la cohérence des données nord-américaines. Les décideurs recevront des

alertes et une analyse des tendances nationales et régionales. L'adoption de protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité des rapports de données et de chimie analytique produit des résultats valides.

Les Parties à l'ANACDE poursuivent la mise en œuvre du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane et aux autres isomères de l'hexachlorocyclohexane. Selon une étude de cette substance toxique présente dans des échantillons de lait au Mexique, commanditée par le CCE, la teneur très faible et souvent indétectable qu'on a observée est attribuable au fait qu'on utilise moins ce pesticide à des fins vétérinaires et agricoles. La CCE doit mettre fin au PARNA relatif au mercure en 2010, et des mesures nationales de contrôle seront adoptées par chacune des Parties à l'ANACDE, afin de maintenir les améliorations rendues possibles par le PARNA et de tabler sur ces améliorations. Les spécialistes de la SEE doivent poursuivre leur travail de vérification, surveiller les résultats attendus et suggérer les améliorations à apporter, le cas échéant.

Dans le cadre de l'initiative relative aux dioxines et furanes, et au chlorobenzène, on a instauré un réseau de surveillance au Mexique, dont les données seront comparées à celles qui existent déjà au Canada et aux États-Unis. Avec l'aide des responsables du projet de GRPC, des échantillons de sol et d'air prélevés à proximité de fours à briques au Mexique sont analysés dans des laboratoires de l'Union européenne en vue de l'élaboration d'une trousse qui sera utilisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), entre autres, pour quantifier les émissions provenant de cette source essentiellement non quantifiée. L'inventaire mexicain des produits chimiques, dont la constitution a commencé en 2008, devrait être comparable aux données compilées en vertu de la *Toxic Substances Control Act* (TSCA, Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis et au Plan de gestion des produits chimiques du Canada. La constitution de l'inventaire devrait se poursuivre grâce aux ressources de la CCE et aux fonds du *Department of Environment, Food and Rural Affairs* (ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales) du Royaume-Uni.

Dans le cadre du projet de GRPC, on a assisté au lancement d'une initiative mondiale de gestion des produits chimiques, appelée Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), découlant de la Déclaration de Dubaï, adoptée en janvier 2006. Jumelé à la déclaration d'intention du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), le programme de la CCE est un élément important du programme nord-américain de gestion des produits chimiques.

(iii) Création de partenariats

La CCE a organisé une réunion à laquelle ont participé des scientifiques et des universitaires de premier plan œuvrant dans divers centres de recherche et établissements d'enseignement pour discuter de problèmes dans une perspective nord-américaine. En 2008, la CCE a accru sa participation à des tribunes scientifiques et universitaires pertinentes, dont le *National Council for Science and the Environment* (Conseil national pour les sciences et l'environnement), l'*Academy of Environmental Law* (Académie du droit de l'environnement), de l'IUCN, le *Centro de Diálogo y Análisis sobre América del Norte* (Centre pour le dialogue et l'analyse en Amérique du Nord), l'*American Society of International Law* (Société américaine du droit international) et du *North American Consortium on Legal Education* (Consortium nord-américain sur l'éducation juridique). La CCE a également lancé un programme de stages, qui lui a permis de promouvoir et d'élargir ses possibilités de participer à des projets de stages éducatifs, de mobilité et d'échange de boursiers.

En juin, en collaboration avec le CCPM, la CCE a organisé une conférence sur les nouvelles tendances en environnement qui devraient toucher l'Amérique du Nord au cours des 20 prochaines années (voir la section sur le CCPM, plus loin). En novembre, l'atelier Droit de l'environnement : la tenue de séances de formation juridique, a eu lieu à Mexico. Cet atelier a réuni des spécialistes d'organisations non gouvernementales et d'universités des trois pays, qui ont pris part à des présentations et des discussions de

groupe. L'activité visait à informer les spécialistes du droit de l'environnement sur des questions comme la défense de l'environnement et l'exécution et la poursuite de séances de formation sur le droit de l'environnement.

(C) Commerce, application des lois et environnement

(i) Commerce et environnement

En instituant la CCE, le Canada, le Mexique et les États-Unis, à titre de signataires de l'ALÉNA, reconnaissent le nombre de plus en plus grand de liens économiques et sociaux qui les unissent, et conviennent de promouvoir le développement durable en recourant à la coopération et à des politiques environnementales et économiques qui se renforcent mutuellement. Le but de la CCE pour la période 2005–2010 est de promouvoir des politiques et des actions qui apportent des avantages mutuels sur les plans de l'environnement, du commerce et de l'économie. En 2008, la CCE a mené des projets de promotion de la production, de la consommation et du commerce écologiquement durables en Amérique du Nord.

On a poursuivi les travaux dans le cadre du programme Chaînes d'approvisionnement écologiques, pour mener à bien les projets pilotes entrepris en 2007. Un rapport sur les leçons tirées de cette initiative sera disponible en 2009. En ce qui a trait aux travaux relatifs au secteur de l'automobile, la CCE a poursuivi son travail avec l'industrie pour promouvoir un partenariat nord-américain pour l'environnement. Une grande partie des activités a été menée au Mexique où, en plus de l'élaboration de partenariats, on a tenu deux séances de formation sur la fabrication propre et sans gaspillage.

La CCE a également mené des activités pour faciliter l'élaboration et la promotion de programmes d'achats écologiques. Le sondage sur les marchés écologiques et un rapport annuel produit par TerraChoice, au Canada, en collaboration avec le *Responsible Purchasing Network* (Réseau d'achats responsables) des États-Unis, examinaient les attitudes et les pratiques des acheteurs nord-américains à l'égard des pratiques d'achat souhaitables sur le plan de l'environnement. En collaboration avec des universités mexicaines, la CCE a également appuyé l'élaboration de guides sur les achats de produits de nettoyage écologiques au Mexique. Dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables, la CCE a entrepris une évaluation des possibilités et des obstacles en ce qui a trait au regroupement de petits projets, y compris les façons de promouvoir les énergies renouvelables pour réduire les coûts de transaction ou obtenir une aide financière. La CCE a également entrepris l'élaboration d'une stratégie de soutien à l'éducation et de détermination des ressources de formation utiles pour aider les trois pays à développer une compréhension commune des énergies renouvelables. En novembre, le Comité d'experts sur les énergies renouvelables (CEER), groupe multipartite créé pour conseiller le Secrétariat de la CCE, a tenu sa quatrième assemblée annuelle à Montréal, au Canada. Les membres du Comité ont discuté des activités en cours et commenté les projets prévus pour 2009.

En avril, la CCE tenait son « Quatrième Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce : les services et l'environnement », à Phoenix, en Arizona. La CCE a commandé dix documents de recherche qui examinent les enjeux environnementaux dans le secteur des services tels que le tourisme, les transports, les déchets et les services financiers. Les rapports, qui ont été lus par leurs auteurs dans le cadre du Symposium, seront inclus dans le compte rendu qui sera publié en 2009. Outre le symposium, on a procédé à un examen des évaluations environnementales de l'ALÉNA faites pas la et une table ronde a été organisée à Phoenix. Le rapport d'examen, disponible sur le site Web de la CCE, met en évidence des défis et des possibilités relativement aux prochaines évaluations de la CCE, et il aura une incidence sur les projets menés en 2009.

La CCE a également commandé un rapport sur la durabilité environnementale et la compétitivité, qui examine les liens entre la compétitivité et la durabilité en Amérique du Nord. Conjointement avec le Comité consultatif public mixte, la CCE a organisé l'Atelier nord-américain sur la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale, en décembre à Puerto Vallarta, au Mexique. L'atelier a permis de mettre en évidence les facteurs favorables et les obstacles à l'amélioration de la durabilité environnementale et à la compétitivité dans la région. Des experts en viabilité environnementale et en compétitivité de l'Amérique du Nord ont participé à des discussions en groupe.

(ii) Commerce et application des lois de l'environnement

Le projet Commerce et application des lois de l'environnement vise trois grands objectifs : 1) faciliter l'échange de biens et services en Amérique de Nord, notamment avec la mise en œuvre du programme des frontières intelligentes, qui vise à accélérer les mouvements transfrontaliers; 2) empêcher, au préalable et aux frontières, les expéditions illégales de matières et de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone, d'espèces sauvages protégées, et d'autres biens illicites qui pourraient porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sur le territoire des Parties à l'ALÉNA; et 3) améliorer la capacité d'application des lois pour s'assurer que les particuliers ou les entités qui expédient ou tentent d'expédier des marchandises illégales se voient imposer des sanctions appropriées, et promouvoir une gestion sensée des déchets dangereux. Le projet Commerce et application des lois de l'environnement est mis en œuvre avec le soutien du Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois (GTAOL), du Groupe de travail sur les déchets dangereux (GTDD) et du Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNALES).

En 2008, la CCE a entrepris l'élaboration de normes sur les données en vue de la conversion en format électronique des documents imprimés sur les importations / exportations de déchets dangereux. Cette mesure réduira le fardeau administratif pour les gouvernements, améliorera la qualité des données, permettra de communiquer les données aux agences responsables de l'application des lois de l'environnement et de la protection des frontières, facilitera l'adoption de nouvelles technologies de suivi et aidera les gouvernements à fournir de l'information plus opportune et plus cohérente sur les biens qui traversent les frontières nationales. La CCE a également organisé un atelier visant à recueillir l'avis d'intervenants clés qui utilisent le site Web d'aide en matière de conformité des déchets dangereux (voir <www.bordercenter.org>). Cette initiative fournira de l'information qui permettra de mettre à jour et d'améliorer le site Web et facilitera le développement d'autres informations qui aideront à établir la conformité des substances appauvrissant la couche d'ozone et d'autres produits chimiques.

Dans le domaine du commerce et de l'application des lois, on a offert une gamme complète de cours en ligne sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), sur le site <www.cec.org/ods/>, et un prototype de cours en ligne sur les déchets dangereux, à l'intention des inspecteurs de l'environnement et des douanes. En 2008, la CCE a établi un processus permettant de repérer et de communiquer l'information sur les importations non conformes en Amérique du Nord, et d'examiner des problèmes qui suscitent des préoccupations communes. En novembre, la CCE a organisé un séminaire sur le renforcement de l'application et de l'administration du droit de l'environnement en Amérique du Nord. Ce séminaire, qui s'adressait aux membres de la magistrature, aux fonctionnaires des ministères de l'Environnement et aux procureurs du Mexique, visait à renforcer la coopération et le partage d'expériences et de pratiques exemplaires, et à solidifier le fondement juridique de l'application des directives et règlements dans le domaine de l'environnement et les décisions connexes.

3. Rapport du Secrétariat sur le bâtiment écologique

L'Article 13 de l'ANACDE donne au Secrétariat le pouvoir d'établir un rapport à l'intention du Conseil sur toute question relevant du programme annuel. En mars 2008, le Secrétariat de la CCE a publié un rapport sur le bâtiment écologique en Amérique du Nord, dans lequel il formule une série de recommandations visant à faire du bâtiment écologique la norme en Amérique du Nord. Le rapport précise que le bâtiment écologique ne correspond qu'à environ 2 % de toutes les constructions neuves non résidentielles aux États-Unis, et à 0,3 % du marché résidentiel; les pourcentages sont similaires au Canada. Les auteurs du rapport ont également constaté que, au Mexique, il n'y a pas de données fiables sur le bâtiment écologique. Le rapport du Secrétariat mentionne également que, malgré la croissance prévue du marché du bâtiment écologique dans les trois pays au cours des prochaines années, il faut apporter des changements importants pour que ces bâtiments à haut rendement deviennent la norme dans la région.

Les recommandations du Secrétariat sur le bâtiment écologique portent sur la création dans chacun des trois pays de groupes de travail nationaux multipartites, dont les activités seraient coordonnées à l'échelon national par le ministère de l'Environnement ou un autre ministère compétent, et qui seraient reliés à l'échelon international par un mécanisme de coopération tel que la CCE. Le Secrétariat de la CCE recommande également qu'on établisse des cibles claires des objectifs clairement définis en vue de faire adopter le bâtiment écologique le plus rapidement possible en Amérique du Nord et, notamment, établir des objectifs réalistes et dynamiques afin d'atteindre la neutralité en carbone ou la consommation nulle d'énergie pour les bâtiments. Le Secrétariat précise par ailleurs que les gouvernements nord-américains devraient mettre en œuvre une série de stratégies visant à améliorer, accélérer et intégrer les efforts actuels et futurs de soutien du bâtiment écologique. Ces stratégies devraient comprendre des éléments visant à promouvoir le financement privé et l'application de méthodes d'évaluation appropriées, de même qu'à accroître les connaissances par la recherche-développement, le renforcement des capacités, la diffusion d'information et le recours à des écoétiquettes et à des mécanismes de divulgation de renseignements sur le rendement des bâtiments écologiques. Enfin, le rapport du Secrétariat souligne que ces efforts sont particulièrement importants au Mexique, compte tenu du besoin urgent de logements abordables et de la nécessité d'adopter des systèmes reconnus de cotation des bâtiments écologiques et un cadre coordonné à l'échelle nationale, qui soutiendra et fera progresser les politiques et programmes mexicains de promotion du bâtiment écologique.

4. Communications sur les questions d'application des lois

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE ont établi un processus novateur grâce auquel le Secrétariat peut examiner des communications provenant d'une ONG ou d'un particulier résidant en Amérique du Nord et estimant qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Ce processus peut donner lieu à la publication d'un dossier factuel contenant de l'information qui émane du ou des auteurs d'une communication, de la Partie visée, du public et du CCPM, ainsi que de l'information produite de façon indépendante par le Secrétariat et concernant l'allégation qu'une Partie ait omis d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Vous pouvez trouver des informations supplémentaires à l'adresse suivante <www.cec.org/citizen>.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ANACDE, en 1994, et la fin de 2008, le Secrétariat a reçu soixante-six (66) communications, dont vingt-deux (22) concernaient le Canada, trente-quatre (34) le Mexique, neuf (9) les États-Unis et une (1) le Canada et les États-Unis. Dans cet intervalle, le Secrétariat a procédé au rejet ou a mis fin au traitement de vingt-deux (22) communications en fonction des critères énoncés à l'article 14 de l'ANACDE concernant le caractère officiel de la question soulevée et la suffisance d'informations à son

sujet. Trois (3) communications ont été retirées par leur auteur, et le Secrétariat a recommandé la constitution d'un dossier factuel relativement à vingt-six (26) communications. À deux (2) reprises, le Conseil a voté à l'encontre d'une recommandation du Secrétariat. Le Secrétariat a publié quinze (15) dossiers factuels.

Registre des communications sur les questions d'application examinées en 2008

Code d'identification	Auteurs	État d'avancement à la fin de l'année 2008
SEM-03-003	Dr. Raquel Gutiérrez Nájera et coll.	Constitution d'un dossier factuel.
SEM-03-004	M. Ángel Lara García	Le dossier factuel final a été rendu publiquement accessible. Le processus a donc pris fin.
SEM-03-005	Waterkeeper Alliance et coll.	Le dossier factuel final a été rendu publiquement accessible. Le processus a donc pris fin.
SEM-04-005	Waterkeeper Alliance et coll.	Constitution d'un dossier factuel.
SEM-04-007	Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique	Constitution d'un dossier factuel.
SEM-05-003	Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C. et M. Domingo Gutiérrez Mendivil	Le Secrétariat attend des instructions du Conseil quant à la constitution d'un dossier factuel.
SEM-06-003	Myredd Alexandra Mariscal Villaseñor et coll.	Le Secrétariat attend des instructions du Conseil quant à la constitution d'un dossier factuel.
SEM-06-004	M. Roberto Abe Almada	Le Secrétariat attend des instructions du Conseil quant à la constitution d'un dossier factuel.
SEM-06-005	Sierra Club et coll.	Le Secrétariat attend des instructions du Conseil quant à la constitution d'un dossier factuel.
SEM-06-006	Fuerza Unida Emiliano Zapata en Pro de las Áreas Verdes A.C.	Le processus a pris fin conformément au paragraphe 15(1).
SEM-07-001	Pro San Luis Ecológico, A.C.	Examen de la communication pour déterminer si elle justifie la constitution d'un dossier factuel.
SEM-07-005	M. Víctor Manuel Hernández Mayo et coll.	Examen de la communication pour déterminer si elle justifie la constitution d'un dossier factuel.
SEM-08-001	Instituto de Derecho Ambiental et coll.	Examen de la communication pour déterminer si elle justifie la constitution d'un dossier factuel.
SEM-08-002	M. Yvon Otis	Le processus a pris fin conformément au paragraphe 14(1).
SEM-08-003	Carlos Alvarez Flores	Le processus a pris fin conformément au paragraphe 14(1).

Code d'identification : SEM-03-003 (Lac de Chapala II)

Auteurs : Dre Raquel Gutiérrez Nájera et coll.
Partie : Mexique
Date reçue : 23 mai 2003

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs de la communication allèguent que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacifique. Selon les auteurs, cette omission est à l'origine de la grave dégradation de l'environnement et de l'important déséquilibre hydrique observés dans le bassin, ce qui risque de conduire à la disparition du lac de Chapala et de l'habitat de ses oiseaux migrateurs.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 30 mai 2008, le Conseil a décidé par un vote de donner instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel.
2. Le 9 juillet 2008, le Secrétariat, par l'intermédiaire de son site Web ou par tout autre moyen, a mis à la disposition du public et des intervenants son plan de travail.
3. Le 4 septembre 2008, le Secrétariat a affiché sur son site Web la demande d'information relative au dossier factuel en voie d'être constitué.

Code d'identification : SEM-03-004 (ALCA-Iztapalapa II)

Auteur : M. Ángel Lara García
Partie : Mexique
Date reçue : 17 juin 2003

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

L'auteur affirme que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec une plainte de citoyens déposée par l'auteur auprès du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral chargé de la protection de l'environnement) en 1995, concernant des irrégularités à caractère écologique dans l'exploitation d'une fabrique d'articles de cordonnerie, dans la colonia Santa Isabel Industrial, district d'Iztapalapa, Mexique, D.F., où vit l'auteur.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 30 mai 2008, le Conseil a décidé par un vote de rendre public le dossier factuel final.
2. Le 2 juin 2008, le dossier factuel final a été rendu publiquement accessible. Le processus a pris fin.

Code d'identification : SEM-03-005 (Technoparc de Montréal)

Auteurs : Waterkeeper Alliance et coll.

Partie : Canada

Date reçue : 14 août 2003

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs allèguent que le Canada omet d'assurer l'application efficace du paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches en rapport avec le rejet de biphényles polychlorés (BPC), des hydrocarbures aromatiques polycycliques et d'autres polluants à partir du Technoparc, établi sur un terrain où se trouvaient autrefois un site d'enfouissement d'ordures ménagères et de déchets industriels.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 24 janvier 2008, le Secrétariat a reçu les observations du Canada concernant le dossier factuel provisoire.
2. Le 28 mars 2008, le Secrétariat a soumis un dossier factuel final au Conseil afin que celui-ci décide par un vote si ce dossier sera rendu public ou non.
3. Le 23 juin 2008, le Conseil a décidé par un vote de rendre public le dossier factuel final.
4. Le 24 juin 2008, le dossier factuel final a été rendu publiquement accessible. Le processus a pris fin.

Code d'identification : SEM-04-005 (Centrales électriques au charbon)

Auteurs : Waterkeeper Alliance et coll.

Partie : États-Unis

Date reçue : 20 septembre 2004

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs de la communication allèguent que les États-Unis omettent d'assurer l'application efficace de la *Clean Water Act* fédérale (Loi sur la qualité de l'eau) à l'égard des émissions de mercure des centrales électriques alimentées au charbon, et que ces émissions dans l'air et dans l'eau dégradent des milliers de rivières, de lacs et d'autres plans d'eau partout aux États-Unis.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 23 juin 2008, le Conseil a décidé par un vote de donner instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel.
2. Le 5 août 2008, le Secrétariat, par l'intermédiaire de son site Web ou par tout autre moyen, a mis à la disposition du public et des intervenants son plan de travail.
3. Le 15 septembre 2008, le Secrétariat a affiché sur son site Web la demande d'information relative au dossier factuel en voie d'être constitué.

Code d'identification : SEM-04-007 (Véhicules automobiles au Québec)

Auteure : Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
Partie : Canada
Date reçue : 3 novembre 2004

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

L'auteure allègue que le Canada, plus précisément le Québec, omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement relativement aux émissions atmosphériques d'hydrocarbures, de monoxyde de carbone et d'oxydes d'azote des véhicules automobiles légers d'un modèle postérieur à 1985.

Mesure prise en 2008 :

Le Secrétariat a poursuivi la constitution d'un dossier factuel.

Code d'identification : SEM-05-003 (Pollution environnementale à Hermosillo II)

Auteurs : Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C. et M. Domingo Gutiérrez Mendivil
Partie : Mexique
Date reçue : 30 août 2005

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs font état des présumées omissions suivantes par le Mexique : absence de mesures visant à prévenir la pollution de l'air dans les propriétés et les zones relevant des autorités étatiques et municipales; omission d'établir et de mettre à jour périodiquement un système national d'information sur la qualité de l'air, et absence de plans d'aménagement urbains étatiques et municipaux indiquant les zones où il est permis d'installer des établissements industriels polluants.

Mesure prise en 2008 :

Le Conseil délibère au sujet des instructions relatives à la constitution de dossier factuel.

Code d'identification : SEM-06-003 (Ex Hacienda El Hospital II)

Auteurs : Myredd Alexandra Mariscal Villasenor et coll.
Partie : Mexique
Date reçue : 17 juillet 2006

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs allèguent que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec des actes illégaux qui auraient été commis lors de l'exploitation, de la fermeture et du démantèlement d'une usine de fabrication de pigments de peinture opérée par BASF Mexicana, S.A. de C.V. (« BASF ») de 1973 à 1997. Une communication précédente comportant des allégations similaires (SEM-06-001/Ex Hacienda El Hospital), présentée par un autre auteur, a été retirée le 8 juin 2006.

Mesure prise en 2008 :

Le 12 mai 2008, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estime justifiée la constitution d'un dossier factuel.

Code d'identification : SEM-06-004 (Ex Hacienda El Hospital III)

Auteur : M. Roberto Abe Almada
Partie : Mexique
Date reçue : 22 septembre 2006

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

L'auteur allègue que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'exploitation, la fermeture et le démantèlement d'une usine de production de pigments de peinture de l'entreprise BASF Mexicana, S.A. de C.V. (BASF), à Cuautla, État de Morelos.

Mesure prise en 2008 :

Le 12 mai 2008, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estime justifiée la constitution d'un dossier factuel.

Code d'identification : SEM-06-005 (Espèces en péril)

Auteurs : Sierra Club et coll.
Partie : Canada
Date reçue : 10 octobre 2006

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs allèguent que le Canada omet d'assurer l'application efficace de sa Loi sur les espèces en péril en rapport avec au moins 197 des 529 espèces reconnues comme en péril au Canada, ce qui va à l'encontre de l'objet de la Loi, à savoir : prévenir la disparition des espèces sauvages, permettre le rétablissement de celles qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.

Mesure prise en 2008 :

La décision du Conseil concernant la constitution d'un dossier factuel était encore en attente.

Code d'identification : SEM-06-006 (Parc nacional Los Remedios)

Auteure : Asociación Fuerza Unida Emiliano Zapata en Pro de las Áreas Verdes, A.C.
Partie : Mexique
Date reçue : 9 novembre 2006

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

L'auteure allègue que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'aire naturelle protégée connue sous le nom de parc national Los Remedios, à Naucalpan, État de Mexico.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 26 février 2008, le Secrétariat a reçu des informations additionnelles du Mexique en vertu de l'alinéa 21(1)b) de l'ANACDE.
2. Le 20 mars 2008, le Secrétariat a décidé de ne pas recommander la constitution d'un dossier factuel. Conformément au paragraphe 9.6 des Lignes directrices, il a donc mis fin au processus d'examen.

Code d'identification: SEM-07-001 (*Minera San Xavier*)

Auteure : Pro San Luis Ecológico, A.C.

Partie : Mexique

Date reçue : 5 février 2007

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

L'auteure allègue que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement en autorisant la mise en œuvre d'un projet d'exploitation minière à ciel ouvert dans la municipalité de Cerro de San Pedro, dans l'État de San Luis Potosí.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 7 mars 2008, le Secrétariat a demandé des informations additionnelles au Mexique en vertu de l'alinéa 21(1)b) de l'ANACDE.
2. Le 5 juin 2008, le Secrétariat a reçu des informations additionnelles du Mexique en vertu de l'alinéa 21(1)b) de l'ANACDE.

Code d'identification: SEM-07-005 (*Résidus de forage à Cunduacán*)

Auteurs: M. Víctor Manuel Hernández Mayo et coll.

Partie : Mexique

Date reçue : 26 juillet 2007

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs allèguent que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement relativement à un projet de traitement et d'élimination de boues de forage qu'a entrepris la société *Consorcio de Arquitectura y Ecología* (Caresa) à Cunduacán, dans l'État de Tabasco.

Mesure prise en 2008:

Le 12 mai 2008, le Secrétariat a reçu une réponse du Mexique et a commencé à déterminer s'il recommanderait au Conseil la constitution d'un dossier factuel.

Code d'identification : SEM-08-001 (Projet La Ciudadela)

Auteurs : Instituto de Derecho Ambiental et coll.
Partie : Mexique
Date reçue : 22 février 2008

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

Les auteurs allèguent que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement à l'égard d'un site pollué à Zapopan, dans l'État de Jalisco, sur lequel il est prévu de réaliser un projet immobilier qui porte le nom de La Ciudadela.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 22 février 2008, le Secrétariat a commencé son analyse préliminaire conformément aux Lignes directrices.
2. Le 2 juillet 2008, le Secrétariat a jugé que la communication satisfaisait aux critères énoncés au paragraphe 14(1) et a demandé une réponse au Mexique en vertu du paragraphe 14(2).
3. Le 26 septembre 2008, le Secrétariat a reçu une réponse du Mexique et a commencé à déterminer s'il recommanderait au Conseil la constitution d'un dossier factuel.
4. Le 3 octobre 2008, le Secrétariat a demandé des informations additionnelles au Mexique en vertu de l'alinéa 21(1)b) de l'ANACDE

Code d'identification : SEM-08-002 (Pollution atmosphérique en banlieue de Montréal)

Auteur : M. Yvon Otis
Partie : Canada
Date reçue : 29 août 2008

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

L'auteur allègue que le gouvernement du Québec, plus précisément la *Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM), omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement à l'égard des émissions de vapeur d'essence provenant des stations-services de la banlieue de Montréal.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 29 août 2008, le Secrétariat a commencé son analyse préliminaire conformément aux Lignes directrices.
2. Le 26 septembre 2008, le Secrétariat a informé l'auteur que la communication ne satisfaisait pas tous les critères énoncés au paragraphe 14(1) et qu'il avait 30 jours pour présenter une version révisée de cette communication.
3. La période de 30 jours a expiré sans que le Secrétariat ait reçu la communication révisée satisfaisant aux critères énoncés au paragraphe 14(1). Le 28 octobre 2008, le Secrétariat a donc mis fin au processus d'examen conformément au paragraphe 6.2 des Lignes directrices.

Code d'identification : SEM-08-003 (*Construction d'une jetée à Cancún*)

Auteur : M. Carlos Alvarez Flores

Partie : Mexique

Date reçue : 17 novembre 2008

Résumé de la question sur laquelle porte la communication :

L'auteur allègue que le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) dans l'État de Quintana Roo omet d'enquêter et de déposer des accusations relativement aux actions d'un hôtel local touchant la construction d'une jetée sur la côte de Cancún où l'hôtel est situé, en violation des lois sur l'évaluation des impacts environnementaux du Mexique.

Mesures prises en 2008 :

1. Le 17 novembre 2008, le Secrétariat a commencé son analyse préliminaire conformément aux Lignes directrices.
2. Le 8 décembre 2008, le Secrétariat a informé l'auteur que leur communication ne satisfaisait pas tous les critères énoncés au paragraphe 14(1) et qu'il avait 30 jours pour présenter une version révisée de cette communication.
3. La période de 30 jours a expiré sans que le Secrétariat ait reçu la communication révisée satisfaisant aux critères énoncés au paragraphe 14(1). Le 8 janvier 2009, le Secrétariat a donc mis fin au processus d'examen conformément au paragraphe 6.2 des Lignes directrices.

5. Rapport du Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu sa première session ordinaire de 2008 à Phoenix, en Arizona, parallèlement au Quatrième Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce, organisé par la CCE. Le Symposium comportait deux grandes composantes : une tribune publique, visant à analyser les délibérations, les résultats et les recommandations des symposiums précédents, et une table ronde d'experts, dont le but était d'explorer les domaines dans lesquels la CCE pourrait orienter ses travaux, à la lumière des nouvelles questions liées au commerce et à l'environnement. Les résultats des délibérations sont regroupés dans le document intitulé Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA : Enseignements tirés des précédents symposiums de la CCE sur les liens entre l'environnement et le commerce. En avril, le CCPM a adopté l'Avis au Conseil 08-01 sur le processus de communications sur les questions d'application. Cet avis était fondé sur les résultats de la session qu'avait tenue le CCPM à la fin de 2007 à San Antonio, au Texas. Les recommandations incluses dans l'Avis 08-01 portaient essentiellement sur l'accélération du processus de constitution et de diffusion des dossiers factuels; la visibilité et la transparence du processus de communications et la sensibilisation à ce processus; la contribution des conseillers juridiques spéciaux dans la prise de décisions du Secrétariat; ainsi que le suivi des dossiers factuels.

Lors de la séance du Conseil tenue en juin, le CCPM a organisé la conférence intitulée Les perspectives environnementales en Amérique du Nord d'ici 2030. Cette conférence se voulait une tribune où les membres du public et des experts pourraient discuter de quelques tendances émergentes qui auront un impact sur l'environnement nord-américain au cours des 20 prochaines années. La conférence sur les perspectives a essentiellement porté sur les domaines où une réponse concertée du Canada, du Mexique et des États-Unis est prioritaire. Une dizaine de spécialistes internationaux ont examiné le défi que présentent les changements environnementaux planétaires pour l'Amérique du Nord, les effets sur l'environnement de la poursuite de la croissance et de l'intégration des partenaires de l'ALÉNA, ainsi que les problèmes de sécurité alimentaire, énergétique et environnementale.

Au début du mois de décembre, le CCPM a dirigé un atelier sur la viabilité environnementale et la compétitivité. Cette réunion avait pour principal objectif d'explorer le lien entre la viabilité environnementale et la compétitivité dans le contexte nord-américain, et de trouver des possibilités de coopération régionale. Les participants ont examiné les facteurs favorables et les obstacles à l'amélioration de la performance environnementale et à l'innovation, et cherché à savoir si les améliorations de la performance environnementale des entreprises ont une incidence sur leur compétitivité. La réunion a également porté sur le rôle que les divers secteurs peuvent jouer dans la définition et l'atteinte d'objectifs en matière de performance environnementale. Toutes les discussions étaient animées par des groupes de spécialistes des trois pays. Le CCPM a également dirigé une consultation publique sur la version provisoire du Plan opérationnel 2009 de la CCE. À la suite de cette consultation, le CCPM a rédigé l'Avis 08-02 sur le droit du public nord-américain d'avoir une occasion valable de s'exprimer sur le Plan opérationnel de la CCE, de même que l'Avis 08-03 sur la proposition de Plan opérationnel pour 2009.

Membres du CCPM en 2008

CANADA

JEAN GUY DEPOT

Président

Association des propriétaires
riverains du Lac Bowker
20, chemin du Lynx, Lac Bowker
Orford (Québec) J1X 6V7
Tél. et téléc. : 450-532-4684
Courriel : lacbowker@cooptel.qc.ca

IRENE HENRIQUES

Schulich School of Business

York University

4700 Keele Street

Toronto, Ontario M3J 1P3

Phone: (416) 736-5068

(416) 736-2100 extension 77938

Fax: (416) 736-5687

E-mail : ihenriqu@schulich.yorku.ca

Président du CCPM pour 2008

GORDON LAMBERT

Vice-président

Sustainable Development

Suncor Energy Inc.

P.O. Box 38, 112 4th Ave. S.W.

Calgary, Alberta T2P 2V5

Phone: (403) 269-8720

Fax: (403) 269-6246

E-mail: glambert@suncor.com

MERRELL-ANN PHARE

Directrice exécutive/conseillère
juridique

Centre for Indigenous Environmental
Ressources

3rd Floor, 245 McDermot Ave

Winnipeg, Manitoba R3B 0S6

Phone: (204) 956-0660

Fax: (204) 956-1895

E-mail: maphare@cier.ca

MEXIQUE

ADRIANA NELLY CORREA

Chercheure associée, Centro de Calidad
Ambiental

Directrice, Cátedra Andrés Marcelo Sada
en Conservación y Desarrollo Sostenible
ITESM Campus Monterrey

Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849 MEXICO

Tel: (011 528) 18 328 40 32

Fax: (011 528) 18 359 62 80

E-mail: ancs@itesm.mx

GASTÓN LUKEN AGUILAR

Président

Consejo Consultivo del Agua, A.C.

Monte Pelvoux No. 111, Piso 2

Col. Lomas de Chapultepec

CP 11000, México, DF

Tel: (52 55) 5736-3539/5284-2846

Fax: (52 55) 52-84-28-03

E-mail: e.pichardo@aguas.org.mx

pichardoe@prodigy.net.mx

EDUARDO RINCÓN MEJÍA

Chercheur associé

Facultad de Ingeniería

Departamento de Postgrado

Universidad Autónoma del Estado de México

Cerro de Coatepec s/n, Ciudad Universitaria

Toluca, Estado de México, C.P. 50130

Teléfono: (52 72) 2214 0855, ext222 y 272-6574

Fax: (5272) 2215 4512

E-mail: erincon@uaemex.mx;

rinconesolar@hotmail.com

CARLOS SANDOVAL

Président

Consejo Nacional de Industriales Ecologistas

Gabriel Mancera No. 1141

Col. Del Valle

México, D.F. 03100

Teléfono: (011 525) 55 559 3611

Fax: (011 525) 55 575 2337

E-mail: ecologia@conieco.com.mx

HÉCTOR JAVIER SEPÚLVEDA

Directeur technique

Fábrica de Jabón "La Corona"

Carlos B. Zetina, No. 80,

Fraccionamiento Industrial Xalostoc,

Ecatepec, Estado de México, C.P. 55000

Teléfono: (011 525) 55 747 6406

Fax: (011 525) 55 714 3798

E-mail: hsepulveda@fjcorona.com.mx

Teléfono: (011 526) 64 630 0590 / 64 630 92 81

Fax: (011 526) 64 630 05 90

E-mail: laurie@proyectofronterizo.org.mx

ÉTATS-UNIS

PATRICIA CLAREY

Chef des opérations

Health Net of California

21281 Burbank Blvd, 3rd floor

Woodland Hills, CA 91367

Phone: 818-676-5394

patricia.t.clarey@healthnet.com

DINKERRAI DESAI

Coordinateur environnemental

U.S. Army Material Command

Directorate of Public Works, Bldg 173

Fort Monmouth

New Jersey 07703

Phone: (732) 532-1475

Fax: (732) 532-6263

E-mail:

dinkerrai.desai@mail1.monmouth.army.mil

JANE GARDNER

Gestionnaire et conseillère

Remediation Programs

Corporate Environmental Programs

General Electric Company

3135 Easton Turnpike

Fairfield, Connecticut 06431

Phone: (203) 373-2932

Fax: (203) 373-2683

E-mail: Jane.gardner@corporate.ge.com

RALPH B. MARQUEZ

Commissaire

Texas Commission on Environmental

Quality

2906 Victoria Cove

Round Rock, TX 78664

Phone: (512) 809-5587

E-mail: rmarquezESP@aol.com

PATRICIA McDONALD

Consultante

Patty McDonald

847 E. Wild Rye Drive

Jackson, WY 83001

Phone: (307) 734-2758

Fax: (307) 734-2758

E-mail:

pattyamcdonald@earthlink.net

Rapports nationaux

Rapport d'étape du Canada, 2008

Rapport national 2008 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

PARTIE I : Gouvernement du Canada

Note : Dans un souci de concision, nous avons fourni des liens Web afin de diriger les lecteurs vers d'autres renseignements plus détaillés.

GOVERNEMENT FÉDÉRAL

Alinéa 2(1)a) – Rapports sur l'état de l'environnement

Depuis 2005, dans le cadre de l'initiative sur les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE), le Canada présente chaque année des indicateurs environnementaux liés à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau et aux émissions de gaz à effet de serre.

Indicateur	Amélioration
Qualité de l'air	<p>En 2008, l'indicateur national d'ozone troposphérique était de 37 parties par milliard (ppb), soit 3 % de moins qu'en 2007. Par contre, entre 1990 et 2008, cet indicateur a affiché une augmentation globale d'environ 11 %.</p> <p>En 2008, l'indicateur national de particules fines (PM_{2,5}) était de 8 microgrammes par mètre cube. Cet indicateur a fluctué, et la valeur de 2008 est inférieure de 3 % à celle de 2007^[1]. Globalement, entre 2000 et 2008, l'indicateur national n'a affiché aucune tendance à une augmentation ou à une diminution statistiquement significative. Par contre, de 2006 à 2008, les niveaux observés ont été inférieurs à ceux des six années précédentes.</p> <p>De 2007 à 2008, les émissions de SO_x ont diminué de 9 %, les émissions de NO_x, de 6 %, les émissions de COV, de 9 %, les émissions de PM_{2,5}, de 11 % et les émissions de NH₃, de 5 %. En comparant 2008 à 1985, on constate que les émissions ont diminué de 53 % pour les SO_x, de 14 % pour les NO_x, de 25 % pour les COV et de 61 % pour les PM_{2,5}. Les émissions de NH₃ ont augmenté de 17 %.</p> <p>En outre, les données issues de l'Inventaire national des rejets de polluants indiquent que les émissions de quatre des cinq principaux contaminants atmosphériques (PCA) ont baissé régulièrement entre 1985 et 2008. Les émissions d'ammoniac (NH₃) ont légèrement augmenté durant cette période.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La forte baisse des émissions de SO_x dans les années 1980 et 1990 est largement attribuable aux mesures gouvernementales visant à lutter contre les pluies acides, ainsi qu'aux accords fédéraux-provinciaux et avec les États-Unis prévoyant un plafonnement des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) d'ici 1994. La plupart de ces réductions ont été obtenues grâce à des progrès technologiques et à de nouvelles mesures de lutte contre la pollution causée par

	<p>les fonderies de métaux de base et les centrales électriques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La baisse des émissions de NO_x et de COV est probablement imputable à deux facteurs : réduction des émissions dans le secteur des transports, en raison de l'introduction progressive de technologies et de carburants plus propres dans les véhicules; réduction des émissions du secteur de la production d'électricité, résultant de la réglementation et des ententes nationales/internationales. La baisse des émissions de NO_x et de COV aurait pu être plus marquée si l'on n'avait pas observé une augmentation des émissions, principalement dans l'industrie pétrolière en amont. La baisse des émissions de COV est également imputable à la diminution de la concentration de COV dans les produits comme les peintures, les solvants et les nettoyants. • La réduction des émissions de PM_{2,5} est attribuable à une baisse de toutes les principales sources d'émissions, laquelle résulte principalement de la synergie des effets de la réglementation adoptée et des ententes conclues durant cette période. • La faible augmentation des émissions d'ammoniac s'explique par la croissance du secteur agricole et l'utilisation accrue d'engrais. <p>Environnement Canada a collaboré avec Santé Canada afin d'élaborer la cote air santé (CAS), maintenant établie dans 26 régions à l'échelle du Canada, dont dix régions métropolitaines de recensement.</p>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<p>En 2008, les émissions de GES ont totalisé 734 mégatonnes (Mt) d'équivalent en dioxyde de carbone (équivalent CO₂), et les émissions de GES au Canada ont baissé de 2,1 % par rapport aux niveaux de 2007 (notamment en raison d'un ralentissement de la croissance économique amorcé en 2008, et du recours accru à l'hydroélectricité). La tendance à l'augmentation a ralenti ces dernières années – depuis 2003, les émissions ont baissé de 0,8 %.</p>
<i>Qualité de l'eau douce</i>	<p>Entre 2006 et 2008, la qualité de l'eau des cours d'eau dans les régions peuplées du Canada a été qualifiée d'« excellente » pour la protection de la vie aquatique dans neuf (9) stations (5 %). Elle a été jugée « bonne » dans 64 stations (37 %), « moyenne » dans 71 stations (40 %), « mauvaise » dans 27 stations (15 %) et « médiocre » dans 5 stations (3 %). C'est le phosphore qui a eu le plus d'incidence sur ces cotes. Par rapport à l'indicateur de qualité de l'eau douce enregistré de 2005 à 2007, 26 stations ont changé de catégorie : dans 15 stations, la cote de qualité de l'eau a monté d'une catégorie; dans 10 stations, elle a baissé d'une catégorie; et dans une station, elle a baissé de deux catégories.</p>

On trouvera d'autres détails sur le rapport 2008 consacré aux ICDE à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=2102636F-1>. Ce site présente en outre des renseignements et des rapports récents sur l'état de l'environnement au Canada.

Alinéa 2(1)b) – Mesures de préparation aux urgences environnementales

Système de gestion des urgences environnementales (SGUE)

La gestion des urgences dans les régions où l'on trouve des ressources environnementales sensibles constitue un élément essentiel du Programme des urgences environnementales d'Environnement Canada (<http://www.ec.gc.ca/ee-ue/>). En 2008, dans le cadre du Programme de sécurité du gouvernement fédéral, on a développé des capacités de modélisation spécialisées, avec l'aide financière du ministère de la Défense nationale. En outre, la section Réponse aux urgences environnementales du Centre météorologique canadien a maintenu sa capacité à prévoir où et comment des matières radioactives dangereuses pourraient se répandre dans l'atmosphère au-dessus des Amériques en cas d'accident nucléaire. Cette activité appuie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Santé Canada et le Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire, ainsi que l'Organisation météorologique mondiale et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Alinéa 2(1)d) – Promotion de la recherche scientifique et du développement technologique

Les sciences et technologies (S&T), qui constituent le fondement des travaux d'Environnement Canada, mobilisent plus des deux tiers du budget et plus de la moitié du personnel du Ministère.

Conformément à la stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie de 2007, intitulée *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, le Budget 2008 a prévu l'investissement de sommes importantes dans la recherche-développement sur le captage et le stockage du carbone, et la démonstration de ces technologies, la recherche et l'analyse relatives aux émissions de biocombustibles, et la recherche destinés à faire mieux comprendre la façon dont l'environnement influe sur la vie des Canadiens. Il faut également noter qu'on a créé près de 20 Chaires de recherche d'excellence mondiale du Canada dans les domaines prioritaires énoncés dans la stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie, et alloué de nouveaux fonds aux bourses de chercheurs des cycles supérieurs, aux allocations d'études internationales et aux prêts étudiants.

Les chiffres pour 2008 ne sont pas encore disponibles, mais on peut prévoir que le gouvernement canadien aura injecté plus de 350 millions de dollars dans la R-D axée sur le contrôle et la protection de l'environnement — cela représente plus de 5 % des dépenses de R-D du gouvernement. Le secteur privé et les provinces canadiennes ont engagé d'autres dépenses. Les chercheurs canadiens ont continué à produire un grand nombre de publications en 2008 – environ 4 000 articles sur la recherche environnementale dans des périodiques scientifiques révisés par des pairs. Cela représente environ 10 % de la production mondiale. En fait, depuis quelques années, le Canada est le troisième « producteur » de ces publications en importance, juste derrière les États-Unis et le Royaume-Uni.

Environnement Canada est le cœur du réseau canadien de recherche environnementale et la septième institution en ce qui concerne la production d'articles de recherche dans des publications scientifiques révisées par des pairs. Le Ministère est l'organisation n° 1 qui collabore avec dix des quatorze autres institutions les plus productives au Canada; ces dernières années, plus de 80 % de ses publications de recherche étaient le fruit de la collaboration avec des auteurs extérieurs au Ministère. Vous trouverez des renseignements très récents à propos des activités de recherche d'Environnement Canada sur le site <http://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=AC4418A5-1>.

Alinéa 2(1)e) – Études d'impact sur l'environnement

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) est chargée d'administrer la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de faire la promotion globale des évaluations environnementales à l'échelle du gouvernement fédéral, en offrant de la formation et des orientations, en finançant la participation du public et en faisant des recommandations durant le processus d'évaluation environnementale (EE). Chaque ministère procède à l'évaluation environnementale de ses propres projets, en collaboration avec l'ACEE.

Pour en savoir plus à propos de l'ACEE, visitez le site
<http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?Lang=Fr&n=D75FB358-1>.

En 2008, Environnement Canada a participé à un grand nombre d'évaluations et d'examen environnementaux, et agi à titre d'autorité responsable lors de l'évaluation environnementale d'environ 400 projets, et à titre d'autorité fédérale (en donnant des conseils d'experts) dans le cadre de plus de 2 000 projets. Ces évaluations présentent divers niveaux de complexité; cela va des examens préalables relativement simples à l'évaluation complexe et de grande ampleur de projets de plusieurs milliards de dollars, comme le pipeline du Mackenzie.

Les résumés statistiques et autres renseignements relatifs aux évaluations environnementales d'Environnement Canada se trouvent à l'adresse
<http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B053F859-1>.

Alinéa 2(1)f) – Instruments économiques

Environnement Canada encourage l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre plus facilement les objectifs environnementaux. Qu'ils visent les foyers, les organisations ou les entreprises, on a mis en œuvre plusieurs programmes d'incitatifs économiques afin de faciliter la baisse de la consommation d'énergie, de promouvoir les technologies vertes et de participer à d'autres types d'initiatives écologiques. Notamment, le gouvernement a lancé le Programme national de mise à la ferraille de véhicules (<http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&xml=5B400F8C-2A88-4E4B-BB75-A15BFF79D582>). On trouvera des détails à propos de certaines des mesures prises sur les sites <http://www.ec.gc.ca/financement-funding/default.asp?lang=Fr&n=923047A0-1> et http://canmetenergy-canmetenergie.nrcan-rncan.gc.ca/eng/about_us/ottawa/funding/incentive_program.html.

Article 2(3) – Contrôle des exportations

En 1999, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE (1999)) est entrée en vigueur. Elle régit toutes les questions liées au contrôle des exportations. Conformément à l'article 103 de la *Loi*, le Canada publie une liste des substances interdites qui ont été exportées par le Canada à des fins approuvées, notamment en vue d'être détruites. La liste des substances d'exportation contrôlée de 2008 peut être consultée sur le site <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&xml=9AA858F3-9D00-278E-9129-73CF5AF96D38>.

Article 3 – Niveaux de protection

Environnement Canada a adopté une approche écosystémique de la gestion de l'environnement en 2006; elle a pour objectif de maintenir un capital naturel qui garantit un approvisionnement perpétuel en biens et services écologiques, fournis par les écosystèmes, afin de préserver la santé, la prospérité économique et la compétitivité des Canadiens.

Loi sur les espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a pour objectif de prévenir l'extinction ou la disparition des espèces sauvages, de permettre le rétablissement des espèces qui sont disparues, en voie de disparition ou menacées en raison de l'activité humaine, et de gérer les espèces suscitant des préoccupations spéciales. La LEP garantit que les espèces sont évaluées dans le cadre d'un processus rigoureux et indépendant, qui tient compte des meilleures connaissances existantes sur le plan biologique ou chez les Autochtones (connaissances traditionnelles), et que les espèces jugées en péril seront éventuellement listées dans la *Loi*. Pour en savoir plus sur le registre et la LEP, visitez le site http://www.sararegistry.gc.ca/default_f.cfm.

Par ailleurs, des activités importantes ont été entreprises à l'appui du Plan de gestion des produits chimiques du Canada et de la *Loi sur les espèces en péril*. En ce qui concerne la *Loi*, 23 espèces ont été ajoutées au texte depuis 2007. Vous trouverez plus d'information en visitant le site à l'adresse susmentionnée.

On a lancé le processus d'embauche de plus de 100 agents d'application de la loi en 2008. En outre, le Ministère a investi en vue d'améliorer l'aide aux laboratoires biomédicaux, et les systèmes de collecte, d'analyse et de gestion des données, afin de rendre plus efficaces les agents d'application de la loi, comme le prévoyait le Budget 2008.

Durant l'année 2008, les travaux scientifiques et de rétablissement liés aux espèces en péril se sont améliorés, ce qui a porté à 447 le nombre total d'espèces bénéficiant d'une protection immédiate grâce aux interdictions énoncées dans la *Loi sur les espèces en péril* - pour 100 de ces espèces, une stratégie de rétablissement final est énoncée dans le Registre public des espèces en péril.

Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs

On a poursuivi les travaux visant à finaliser et à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen du Programme de surveillance des oiseaux, ainsi que l'élaboration et la mise en application d'un règlement applicable à la gestion des prises accessoires d'oiseaux migrateurs, conformément à l'objet de la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. De plus, le cadre de conservation des oiseaux migrateurs et le cadre de gestion des risques ont progressé, y compris l'engagement d'intervenants clés dans le second.

Substances toxiques

En 2008, plus de 400 déclarations de substances nouvelles (DSN) ont été reçues; 408 DSN ont été évaluées, et l'évaluation des autres est en cours. Des rapports provisoires d'évaluation des risques ont été publiés pour 73 substances ou classes de substances existantes, et les rapports d'évaluation finaux ont été publiés pour 54 substances ou classes de substances. On a publié 17 cadres de gestion des risques et 19 approches de gestion des risques proposées relativement aux risques associés à 27 substances. On a proposé ou finalisé des instruments de contrôle pour plusieurs substances, dont le phosphore, le sulfonate de perfluorooctane, les éthers diphenyliques polybromés et les paraffines chlorées.

Article 4 – Publication

En 2008, on a apporté les changements ci-dessous à la réglementation et des avis ont été publiés par Environnement Canada. Pour en savoir plus, visitez le site <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/fra/reglements/default.cfm?n=54FE5535-1>.

NOM DU RÈGLEMENT	Date	État	Publication
Règlement sur le sulfonate de perfluorooctane et ses sels et certains autres composés (DORS/2008-178)	Juin 2008	Final	<i>Gazette du Canada</i> , Partie II
Règlement inscrivant le sulfonate de perfluorooctane et ses sels sur la Liste de quasi-élimination (DORS/2009-15)	Sept. 2008	Proposé	<i>Gazette du Canada</i> , Partie I
<i>Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux</i> (DORS/2009-264)	Avril 2008	Proposé	<i>Gazette du Canada</i> , Partie I
<i>Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des produits de finition automobile</i> (DORS/2009-197)	Avril 2008	Proposé	<i>Gazette du Canada</i> , Partie I

Article 5 – Mesures gouvernementales d'application

Le Canada s'assure que les organisations et les particuliers se conforment aux lois et règlements qui protègent l'environnement naturel et sa biodiversité.

Dans le Budget 2008, le gouvernement du Canada a affecté des fonds supplémentaires à l'amélioration de l'application des lois sur la protection de l'environnement. En outre, il a mis des fonds de côté pour faire appliquer la loi dans les parcs nationaux du Canada.

Au chapitre des activités et des mesures d'application de la *Loi sur les pêches* : EC a procédé à 3 280 inspections de vérification de conformité; EC a mené 47 enquêtes, recueillant et analysant des éléments de preuve et l'information pertinente liée aux infractions apparentes; 24 accusations ont été portées, cinq condamnations ont été prononcées et 275 avertissements écrits ont été émis.

Alinéa 5(1)e) – Publication de bulletins ou autres énoncés périodiques sur les procédures d'application

On peut trouver des renseignements, des statistiques et des rapports relatifs à l'application de la loi sur le site Web d'EC : <http://www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=5A011974-1&parent=36F21B9D-24C2-4CFE-8EFE-B3AA64A79952>.

Article 6 – Accès des parties privées aux recours

Les personnes qui ont un intérêt juridique reconnu ont accès à des recours auprès de tribunaux administratifs et de cours de justice. Les personnes intéressées, en plus de pouvoir engager des poursuites privées, peuvent demander à une autorité compétente d'enquêter sur de présumées infractions aux lois et aux règlements sur l'environnement.

Par exemple, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE de 1999) autorise toute personne à demander au ministre de l'Environnement d'ouvrir une enquête à l'égard d'une présumée infraction visée par la Loi. Les personnes ayant également un intérêt juridique reconnu à l'égard d'une question donnée ont accès à des procédures administratives, quasi judiciaires et judiciaires en vue de faire appliquer les lois et règlements sur l'environnement du Canada. À cet égard, la LCPE de 1999 a introduit la notion d'« action en protection de l'environnement », selon laquelle toute personne peut demander une ordonnance judiciaire interdisant la poursuite de la violation de la Loi ou enjoignant un défendeur d'atténuer l'atteinte à l'environnement occasionnée par la violation de la Loi. En outre, la LCPE de 1999 permet de réclamer l'examen de décisions administratives ou de projets de règlement.

En 2008, aucune demande d'enquête par le Ministre n'a été déposée en vertu de l'article 17 de la LCPE, et aucune poursuite privée n'a été intentée en vertu de l'article 22 de la *Loi*. Pour en savoir plus, visitez le site <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=En&n=6E52AE02-1>.

Article 7 – Garanties procédurales

Le Canada dispose de procédures administratives, quasi judiciaires et judiciaires en vue de faire appliquer les lois et règlements sur l'environnement. La *Charte canadienne des droits et libertés* et les tribunaux permettent à toute personne, conformément aux règles d'équité en matière de procédures et aux principes généraux du droit, de faire des représentations afin de soutenir ou de défendre son point de vue et de présenter des informations ou des éléments de preuve. Les décisions sont consignées par écrit et sont divulguées aux parties sans retard injustifié; elles sont aussi fondées sur les informations ou les éléments de preuve que les parties auront eu la possibilité de présenter. Conformément à ses lois, le Canada autorise les parties à demander l'examen et, dans les cas qui le justifient, la réformation des décisions finales rendues par des tribunaux impartiaux et indépendants. À titre d'exemple de procédure juste, ouverte et équitable, à l'échelon administratif, on peut citer le processus de la commission de révision prévu à la LCPE de 1999.

En 2008, on a déposé un avis d'opposition au « décret d'inscription du propanedinitrile, [[4-[[2-(4-cyclohexylphenoxy)ethyl]ethylamino]-2-methylphenyl]methylene] - (CHPD) à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 »; on a déposé un avis d'opposition au « décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 »; on a déposé un avis d'opposition au « décret d'inscription des paraffines chlorées à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 ». Aucun n'a généré la mise en œuvre d'un processus de la commission de révision au vertu de l'article 333 de la LCPE. Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=6E52AE02-1>.

PARTIE II : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

ALBERTA

Alinéa 2(1)a) – Rapports sur l'état de l'environnement

En vertu de l'Environmental Protection & Enhancement Act, le Ministre doit présenter annuellement un rapport sur l'état de l'environnement en Alberta. Le rapport intitulé State of the Environment (SOE) est présenté sur un site Web accessible au public. Ce site offre au grand public des renseignements à propos d'un grand nombre d'enjeux et d'indicateurs environnementaux, comme la qualité de l'air, le climat, la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau, l'utilisation des terres, la biodiversité et la gestion des déchets.

Les données sur les indicateurs révèlent d'importantes tendances relatives aux pressions subies par l'environnement et aux mesures prises par le gouvernement et d'autres parties. L'adresse du site Web SOE est la suivante : <http://environment.alberta.ca/02488.html>.

Alinéa 2 (1)b) – Mesures de préparation aux urgences environnementales

L'équipe d'intervention en cas d'urgence environnementale de l'Alberta (ASERT, Alberta Support and Emergency Response Team) est responsable de tous les aspects des interventions en cas d'urgences environnementales dans la province. L'ASERT agit comme une unité centrale qui facilite et appuie la planification des urgences environnementales à l'échelle du gouvernement, ainsi que les capacités d'intervention. Ainsi, l'ASERT doit s'assurer que les premiers intervenants du ministère de l'Environnement de l'Alberta connaissent très bien les règles de sécurité et les aspects techniques, afin de répondre en toute sécurité à une vaste gamme d'urgences environnementales.

Alinéa 2(1)c) – Enseignement sur les questions environnementales

Le gouvernement de l'Alberta souhaite informer, éduquer, inspirer et mobiliser les Albertains de tous les âges, afin qu'ils participent à la gérance environnementale. En 2007, le gouvernement et le ministère de l'Environnement de l'Alberta ont élaboré et mis en œuvre divers programmes et projets de sensibilisation du public consacrés à l'air, aux changements climatiques, aux déchets et à l'eau, notamment [sites Web mis à jour cependant, pour la dernière année en date]: *Waste Reduction Week* (Semaine de la réduction des déchets, <http://www.environment.gov.ab.ca/edu/wrw/index.asp>), *Alberta Water Quality Awareness Day* (journée de sensibilisation à la qualité de l'eau en Alberta, <http://www.awqa.ca/pages/index.php>), et *Environment Week* (Semaine de l'environnement, <http://www.environment.gov.ab.ca/edu/eweek/>).

Le ministère de l'Environnement de l'Alberta a également mis en œuvre de nouveaux projets et de nouvelles initiatives de sensibilisation : *One Simple Act* (Une loi simple, <http://www.onesimpleact.alberta.ca/>); *Gauge and Save Program for Clean Air Day*; *Working Well* (Bien travailler, <http://environment.alberta.ca/01317.html>).

Alinéa 2(1)d) – Promotion de la recherche scientifique et du développement technologique

L'Alberta Research Council (ARC, Conseil de recherches de l'Alberta) est une société provinciale qui travaille avec les membres de l'industrie afin de mettre en marché les progrès technologiques. L'ARC fait de la recherche appliquée et fournit des conseils et des renseignements techniques à un grand nombre d'organisations, des petites entreprises aux grandes multinationales. Il offre des services de recherche-développement qui établissent un lien entre la recherche de base et le développement des marchés.

Alberta Ingenuity est une fondation indépendante du gouvernement de l'Alberta, qui étudie les lacunes en ce qui concerne le soutien apporté par la province à la recherche scientifique et technique. Alberta Ingenuity, qui bénéficie d'un fonds de dotation gouvernemental de 800 millions de dollars, appuie des centres de recherche de premier plan, Les initiatives innovatrices du secteur privé et le renforcement des capacités des chefs de file du secteur du savoir.

NanoAlberta cherche à créer des synergies entre les membres de l'industrie, les universités et le gouvernement en vue de promouvoir le potentiel commercial de la nanotechnologie. Le gouvernement de l'Alberta lui a alloué 130 millions de dollars sur une période de cinq ans, de 2007 à 2012. Ces fonds serviront à accroître la capacité de recherche en nanotechnologie et à créer de nouvelles applications commerciales en vue de stimuler la croissance économique.

Alinéa 2(1)e) – Études d'impact sur l'environnement

Le ministère de l'Environnement de l'Alberta administre les lois de l'Alberta qui régissent les évaluations environnementales, à savoir l'*Environmental Protection and Enhancement Act* et la *Water Act*. En vertu de ces lois, de nombreuses activités doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, qui permet de déterminer si la mise en œuvre d'un projet peut être approuvée. Le processus d'évaluation environnementale de l'Alberta vise principalement à recueillir l'information définissant les effets potentiels des projets sur l'environnement et la santé et sur le plan social, à offrir au public la possibilité d'exprimer ses préoccupations, et à examiner de façon proactive comment chaque projet s'inscrira dans les plans de la province en matière d'environnement et de développement économique.

On trouvera des renseignements détaillés sur les processus d'EE mis en œuvre par le Ministère sur le site <http://www.environment.alberta.ca/1274.html>.

Alinéa 2 (1)f) – Instruments économiques

L'Alberta favorise le recours aux instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux visés. Le ministère provincial de l'Environnement utilise divers instruments de ce type pour atteindre ses objectifs dans les domaines suivants : dépôts et frais liés aux programmes de recyclage; crédit d'émissions atmosphériques d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre dans le secteur de l'électricité; crédit d'émissions et frais supplémentaires pour les émissions de gaz à effet de serre.

On trouvera des informations plus détaillées à propos des programmes de recyclage de l'Alberta à l'adresse <http://environment.alberta.ca/02785.html>. Pour en savoir plus sur la réglementation des émissions de gaz à effet de serre, consultez le site <http://environment.alberta.ca/0915.html>. L'information relative à l'échange de crédits d'émissions d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre [en particulier dans le secteur de la production d'électricité] se trouve à l'adresse <http://environment.alberta.ca/02504.html>.

Article 4 – Publication

Les lois et règlements du gouvernement de l'Alberta sont publiés par l'Imprimeur de la reine (<http://www.qp.alberta.ca/index.cfm>). Les modifications apportées aux règlements, ainsi que les nouveaux règlements présentés au conseiller législatif, sont publiés dans la Partie 2 de l'Alberta Gazette : http://www.qp.alberta.ca/alberta_gazette.cfm

Article 5 – Mesures gouvernementales d'application

Alinéa 5(1)e) – Publication de bulletins ou autres énoncés périodiques sur les procédures d'application

On peut trouver les rapports trimestriels et annuels relatifs à l'application et à l'observation de la loi sur le site <http://environment.alberta.ca/01292.html>.

MANITOBA

Alinéa 2(1)a) – Rapports sur l'état de l'environnement

En vertu de la *Loi sur le développement durable* adoptée en 1998, le gouvernement du Manitoba est tenu de préparer un rapport sur la durabilité basé sur un ensemble d'indicateurs établis, liés à l'environnement et aux aspects économiques et sociaux. Le premier rapport provincial sur la durabilité (*Provincial Sustainability for Manitoba*) a été publié en 2005. Le prochain rapport sera publié en 2009.

Voir <http://www.gov.mb.ca/conservation/sustainabilityreport/>.

Alinéa 2(1)b) – Mesures de préparation aux urgences environnementales

La Division des opérations régionales de Conservation Manitoba coordonne la prestation des programmes et services à l'échelle communautaire, ce qui inclut les interventions en cas d'urgence environnementale.

Voir <http://www.gov.mb.ca/conservation/regoperations/index.html>.

L'Organisation des mesures d'urgence Manitoba est responsable de l'ensemble du programme provincial d'intervention en cas d'urgence, assurant la sécurité des citoyens, de leurs biens et de l'environnement.

Voir le site Web de l'organisation à l'adresse : <http://www.gov.mb.ca/emo/>.

Alinéa 2(1)c) – Enseignement sur les questions environnementales

Depuis 1999, le gouvernement du Manitoba met largement l'accent sur l'éducation environnementale dans les écoles de la province, et poursuit la mise en œuvre de son plan d'action baptisé *L'éducation au développement durable* (<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/esd/index.html>). Le développement durable et l'environnement font maintenant partie intégrante des programmes d'études scientifiques et sociales.

Par ailleurs, le Manitoba appuie divers programmes éducatifs liés à l'environnement : activités récréatives extérieures, sécurité des plages et interprétation; Manitoba Bear Smart – gestion des animaux à fourrure et éducation des chasseurs; éducation et sensibilisation à propos des espèces menacées. Voir Conservation Manitoba à l'adresse : <http://www.gov.mb.ca/conservation/>.

La campagne du gouvernement du Manitoba baptisée « Voir la vie en vert pour protéger notre environnement » met en lumière les initiatives écologiques du Manitoba et ses réalisations à ce chapitre, tout en informant la population à propos de la façon dont les particuliers, les entreprises et le gouvernement peuvent faire des choix plus écologiques. Pour cette campagne, dorénavant axée sur les changements climatiques, on a utilisé des panneaux d'affichage, des publicités dans les médias et un site Web (<http://www.gov.mb.ca/seeinggreen/index.html>).

En 2008, le Manitoba a lancé GreenRegistry.org, portail Web qui présente les ressources de lutte contre les changements climatiques au Manitoba. Le site fournit aux organisations, aux familles et aux particuliers des

informations, des conseils et des outils permettent de relever les défis associés aux changements climatiques. Voir <http://www.greenregistry.org/>.

Alinéa 2(1)d) – Promotion de la recherche scientifique et du développement technologique

Le ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines du Manitoba (maintenant le ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines) assure la coordination de l'ensemble des initiatives axées sur la recherche, l'innovation, les sciences et la technologie au sein du gouvernement, et favorise un environnement propice au développement durable. Voir <http://www.gov.mb.ca/est/index.html>.

Alinéa 2(1)e) – Études d'impact sur l'environnement

L'Environmental Assessment & Licensing Branch de Conservation Manitoba veille à ce que les projets résidentiels soient réglementés de manière à protéger l'environnement, et à offrir une qualité de vie élevée aux Manitobains, aujourd'hui et pour l'avenir. Voir <http://www.gov.mb.ca/conservation/envapprovals/index.html>.

Les audiences publiques de la Commission de protection de l'environnement pourraient être recommandées si le public formule d'importantes préoccupations. Voir <http://www.cecmanitoba.ca>.

Alinéa 2(1)f) – Instruments économiques

Conservation Manitoba offre diverses possibilités de financement pour l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion d'initiatives environnementales axées sur l'innovation et le développement durable. Voir <http://www.gov.mb.ca/conservation/pollutionprevention/funding/index.html>.

ARTICLE 4 – Publication

Les lois et règlements du gouvernement du Manitoba sont publiés par l'Imprimeur de la Reine (publications officielles). Voir <http://www.gov.mb.ca/queensprinter/index.fr.html>. Le registre public électronique de Conservation Manitoba contient les propositions de développement et les mesures de protection de l'environnement datant de 1996 à aujourd'hui, comme l'exige la *Loi sur l'environnement*. Voir <http://www.gov.mb.ca/conservation/library/registry.html>.

ARTICLE 5 – Mesures gouvernementales d'application

Alinéa 5(1)e) – Publication de bulletins ou autres énoncés périodiques sur les procédures d'application

Les rapports sommaires annuels sur l'application des lois environnementales et les ressources connexes constituent des services d'aide à l'échelon régional et sont accessibles à l'adresse <http://www.gov.mb.ca/conservation/envprograms/env-enforc/index.html>.

QUÉBEC

Alinéa 2(1)a) – Rapports sur l'état de l'environnement

En 2008-2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a diffusé, sur son site Internet et ceux de ses agences, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) (voir le site <http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/index.asp>) ou d'un de ses partenaires, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) (voir le site <http://www.cehq.gouv.qc.ca/>), 64 nouveaux documents faisant état de l'environnement (annexe 5 du rapport annuel de gestion 2008-2009). Le Québec produit annuellement son bilan d'émissions de GES. RECYC-QUÉBEC a publié le Répertoire des consultants en gestion des matières résiduelles, 9 fiches techniques sur les matières organiques à l'intention des élus municipaux, le Bilan des centres de tri 2007 et des modifications ont été apportées au *Répertoire des manufacturiers d'équipements en environnement* qui est devenu le *Répertoire des fournisseurs d'équipements de gestion des matières résiduelles*.

Alinéa 2(1)b) – Élaborer et examiner des mesures de préparation aux urgences environnementales

Le MDDEP maintient un système d'intervention d'urgence sur l'ensemble du territoire, les directions régionales assurant une garde continue sur les territoires desservis. En matière de planification et de préparation, il a conclu une entente avec le ministère de la Sécurité civile pour le transfert des appels reçus à la centrale d'alerte d'Urgence-Environnement et à celle du Centre des opérations gouvernementales. Face aux préoccupations grandissantes des citoyens par rapport aux questions environnementales et dans l'optique d'une plus grande transparence, le MDDEP a créé et diffusé sur son site Internet un registre des événements (voir le http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp) reliés aux interventions terrain d'Urgence-Environnement et s'est assuré d'une diffusion rapide d'un communiqué de presse pour les urgences environnementales majeures.

Alinéa 2(1)c) – Enseignement sur les questions environnementales et législation de l'environnement

- Publication dans le site Internet du MDDEP de « Les aventures de Rafales » (voir le <http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/index.htm>), chroniques sur l'environnement destinées aux jeunes de 10 à 14 ans et de 13 capsules d'information générale « Sais-tu que... » (voir le http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/sais_tu_que/index.htm).
- Financement, dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC), d'organismes environnementaux pour des initiatives de sensibilisation du public en matière de changements climatiques (Projet climatique – Canada, Campagne internationale action climat, AQLPA).
- Collaboration avec la Fondation Prince Albert II de Monaco pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité du Québec nordique et pour la mise en place, à Montréal, du Secrétariat de la Campagne internationale action climat.
- Annonce de la création du Bureau des connaissances sur l'eau, dont le mandat principal est de mettre en place et de coordonner l'ensemble des moyens destinés à recueillir et à diffuser les connaissances sur l'eau, dans le but de soutenir la gestion intégrée des ressources en eau.
- Mise à la disposition, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), aux enseignants et aux jeunes, du programme éducatif « La faune et vous ». Plus de 28 000 jeunes de la 6^e année du primaire ont bénéficié de ce programme en ayant la visite d'agents de protection de la faune alors que 103 jeunes du Nunavik ont bénéficié de la version nordique de ce même programme.

- Réalisation, par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) ou en partenariat, de 266 projets d'acquisition de connaissances (recherche, suivi et inventaire) et de gestion du milieu naturel, et ce, en vue d'améliorer la gestion des parcs et d'en enrichir la programmation des activités éducatives. Quelque 366 000 personnes ont participé à 475 activités de découverte animées dans les parcs nationaux du Québec. Publication de la première brochure dédiée à l'offre d'activités scolaires dans les parcs nationaux.

RECYC-QUÉBEC :

- Participation à la sensibilisation publique par diverses activités. Publication de RECYC-INFO (voir le http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/recyc_info.asp) (10 éditions régulières, 6 éclairs). Poursuite du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008* (en 2008-2009, quelque 7,9 millions de pneus (ÉPA – Équivalent de pneus automobiles) ont ainsi pu être récupérés et recyclés) ainsi que du *Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec 2001-2008* et adoption du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012*.
- Contribution à la campagne publicitaire « MOI? » pour la récupération hors foyer de contenants consignés de l'organisme *Boissons Gazeuses Environnement* (BGE). Instauration des *Grandes conférences de RECYC-QUÉBEC* dont la première portait sur les grands enjeux du développement durable.
- Soutien de 32 projets dans le cadre du *Programme VERRR 2008* et de quelque 19 projets lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Collaboration à la réalisation de la *Semaine québécoise de réduction des déchets*, orchestrée par l'organisme Action-RE-buts alors que près de 200 activités ont été organisées à la grandeur du Québec.
- Engagement auprès du milieu scolaire québécois, comme en fait foi le soutien qu'elle apporte aux partenaires suivants : Mouvement des Établissements verts Brundtland (plus de 1 000 établissements EVB), Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (plus de 65 écoles RQÉEE), Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération (20 CFER), ENvironnement JEUnesse certification Cégep Vert du Québec (près de 30 cégeps).
- Journée d'information et d'échanges sur la valorisation des matières résiduelles en partenariat avec le MDDEP, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et l'organisme RÉSEAU environnement.
- Dans le cadre du concours *Production & Design Écodurables*, le Centre d'expertise sur les matières résiduelles (CEMR) et RECYC-QUÉBEC joignent leurs efforts pour honorer les entreprises qui ont démontré des efforts de réduction de l'empreinte écologique de leurs produits dans les diverses phases de leur cycle de vie. Sont également partenaires financiers dans ce concours : la Ville de Montréal, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et le MDEIE.
- Programme VISEZ juste! qui accompagne les ministères et organismes du gouvernement du Québec dans leur démarche pour une gestion exemplaire des matières résiduelles.

Alinéa 2(1)d) – Recherche scientifique et développement technologique

- Création de la Chaire de recherche sur la séquestration géologique du dioxyde de carbone (INRS-ETE).
- Octroi d'une aide financière au Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos inc.), pour le développement d'une programmation scientifique complémentaire en lien avec le PACC.

- Lancement, par le MDDEP, d'un programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines afin de dresser des portraits des aquifères. Mise sur pied de deux programmes de recherche appliquée sur les eaux souterraines et leur gestion durable.
- Participation du MDDEP à l'Enquête socio-acoustique sur le bruit causé par la circulation des motoneiges qui se terminera en 2009.
- Investissement du MRNF pour encourager la recherche scientifique et le développement technologique (suivi des espèces fauniques, inventaires, étude et restauration des habitats, rétablissement de plusieurs espèces, production des études d'impact et étude et enrayment des maladies de la faune).
- Lancement des tables scientifiques régionales (SÉPAQ), un des moyens mis de l'avant pour accroître les partenariats de recherche avec les universités et d'autres organismes ou institutions scientifiques.

RECYC-QUÉBEC :

- Réalisation d'une étude sur la performance des centres de tri (en collaboration avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ), le MDEIE, le MDDEP, la Société des alcools du Québec et l'Institut des plastiques et de l'environnement du Canada (IPEC).
- Mise sur pied d'un programme triennal auquel RECYC-QUÉBEC collabore (Table pour la récupération hors foyer).
- Participation au Conseil québécois des événements Écoresponsables (Regroupement québécois des firmes en environnement et RECYC-QUÉBEC). Octroi d'un mandat au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) de développer une norme de certification. Octroi d'un mandat (RECYC-QUÉBEC et d'autres partenaires) au BNQ pour l'élaboration d'un programme de certification des sacs, des contenants et des emballages en plastique recyclable.
- Réalisation, par la *Chaire en éco-conseil* de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour le compte de RECYC-QUÉBEC, d'une étude visant à clarifier et à opérationnaliser le concept de réduction à la source.
- Annonce de la création des « Bourses d'études supérieures RECYC-QUÉBEC » afin d'encourager le développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles.
- Acceptation, dans le cadre du *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles*, de 9 projets (traitement de plus de 8 800 tonnes de matières et création ou soutien de 83 emplois).
- Partenariat pour la récupération des matières résiduelles lors de festivals (295 tonnes métriques de matières, dont 130 tonnes métriques de contenants de plastique, de verre et de métal, ont été détournées de l'élimination pour être valorisées).
- Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) – Mission zéro déchet électronique : environ 700 tonnes de résidus de produits électroniques ont pu être récupérés et recyclés.
- Poursuite de l'étude de caractérisation des matières résiduelles amorcée en 2006-2007.
- Étude de caractérisation des matières résiduelles auprès du secteur commercial en partenariat.

SÉPAQ

- Réalisation, par elle-même ou en partenariat, de 266 projets d'acquisition de connaissances (recherche, suivi et inventaire) et de gestion du milieu naturel en vue d'améliorer la gestion des parcs et d'enrichir la programmation des activités éducatives.

Alinéa 2(1)e) – Effectuer, s'il y a lieu, des études d'impact sur l'environnement

Dans le cadre de l'application de la procédure d'évaluation environnementale dans le Québec méridional, le MDDEP a complété l'analyse environnementale de 43 projets pour lesquels des décrets ont été édictés par le gouvernement concernant leur autorisation (29), modification (9) ou soustraction (5). Par ailleurs, sur le territoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), l'administrateur provincial a émis 52 décisions. Au sud du 55^e parallèle, 6 de ces décisions concernaient la délivrance d'une directive, 1 concernait la délivrance d'un certificat d'autorisation, 15 concernaient la modification de certificats d'autorisation et 13 concernaient la délivrance d'attestations de non-assujettissement. Au nord du 55^e parallèle, quatre de ces décisions concernaient la délivrance de certificats d'autorisation, huit concernaient la modification de certificats d'autorisation et cinq concernaient la délivrance d'attestations de non-assujettissement.

Alinéa 2(1)f) – Instruments économiques

- Création du Fonds de capital de risque en technologies propres (Cycle capital fonds 1).
- Adhésion du Québec à titre de membre à la *Western Climate Initiative* (WCI), à *International Carbon Action Initiative* (ICAP).
- Soutien, par le programme Partenaire pour la nature, en vigueur depuis 2008, d'initiatives de conservation entreprises par le secteur privé.
- Entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2008, de l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette tarification des demandes d'autorisation environnementale constitue une application du principe d'utilisateur-payeur.
- Le MDDEP collabore avec La Financière agricole du Québec dans l'application de mesures d'écoconditionnalité visant à ce que le soutien financier des exploitants agricoles soit tributaire du respect de certains aspects de la réglementation agricole.
- Poursuite de la perception des redevances établies en fonction des quantités de rejets de divers contaminants définis par règlement auprès des établissements industriels titulaires d'une attestation d'assainissement (équivalente à un permis environnemental d'exploitation renouvelable) et de l'imposition d'un tarif sur certains produits et services et pour les mesures de contrôle et de surveillance.

RECYC-QUÉBEC

- Conclusion d'une entente concernant le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. L'entente sur les coûts nets des services de collecte 2007 a été signée par les parties impliquées, soit la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC. Le tarif d'ÉEQ a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 mars 2009.

Article 3 – Niveaux de protection

- Constitution, par le MDDEP, de quelques 53 000 km² de nouvelles aires protégées permettant de dépasser l'objectif qu'il s'était fixé de porter à 8 % la superficie des aires protégées au Québec.
- Fin de la période transitoire, le 19 janvier 2009, et pleine entrée en vigueur du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*.
- Modification au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) permettant dorénavant qu'un système de traitement secondaire non étanche puisse être installé directement au-dessus d'un élément épurateur ou d'un filtre à sable classique.

- Adoption, par le Conseil des ministres, du *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance*.
- Adoption, par le Conseil des ministres, du Règlement portant interdiction à la mise en marché de certains détergents à vaisselle.
- Dépôt à l'Assemblée nationale du Projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

RECYC-QUÉBEC

- Entrée en vigueur du *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes* adopté par l'Association des détaillants en alimentation du Québec, le Conseil canadien des distributeurs en alimentation, le Conseil québécois du commerce de détail, Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC.
- Adoption du Plan d'intervention du gouvernement dans le secteur du recyclage (possibilité pour les centres de tri d'obtenir des garanties financières dans le cadre du programme *Renfort* de l'organisme Investissement Québec, modifications juridiques permettant aux municipalités d'apporter des ajustements aux contrats déjà octroyés aux centres de tri, mise en place du *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2012*, constitution du *Comité conjoint* sur les matières recyclables, possibilité pour les centres de tri de bénéficier des mesures d'aide à l'emploi dans le cadre d'un programme d'Emploi-Québec, adoption de mesures gouvernementales obligeant les organismes gouvernementaux et les ministères à acheter des papiers et cartons à contenu recyclé, essais de valorisation des matières recyclables par compostage ou valorisation énergétique).

Article 4 – Publication

- Publication obligatoire des lois et de la réglementation québécoises dans la Gazette officielle du Québec; celles-ci, et la plupart des décisions administratives d'application générale, sont publiés sur le site Internet du MDDEP en plus de ses rapports annuels. Toutes les directives sectorielles dans le domaine des évaluations environnementales y sont accessibles et les copies papier sont disponibles sur demande. Publication du Registre public-milieu industriel (voir le <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Industriel/registre/index.htm>) et le Registre public des productions animales (avis de projet en milieu agricole – voir le <http://www.mddep.gouv.qc.ca/certificats/index.htm>), du Registre des aires protégées du Québec (voir le http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm). Les rapports, programmes, ententes, politiques et autres documents d'information publique sont diffusés sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC (voir <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>).
- Publication du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) bonifié qui comporte 26 mesures visant à réduire ou à éviter des émissions de gaz à effet de serre ou à s'adapter aux changements climatiques. Publication du Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.
- Publication, par le MRNF, des protocoles d'inventaires fauniques encadrant les études d'impact relatives au développement éolien.

Consultations publiques :

- Deux projets de parcs nationaux (en vertu de la Loi sur les parcs) : le parc national du Lac-Témiscouata et le parc national Tursujuq.
- Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire.
- Publication, pour consultation publique, du *Projet de Règlement sur les appareils de chauffage au bois* et du *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*.

Article 5 - Mesures gouvernementales d'application

Alinéa 5(1)a) – La désignation et la formation d'inspecteurs

- Tenue de formations permettant aux inspecteurs de développer leurs compétences dans divers secteurs, incluant : la vérification des plans de fertilisation des exploitants agricoles, les cyanobactéries, les cours d'eau, les méthodes de restauration, l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en lien avec les responsabilités des municipalités, le témoignage devant les tribunaux, le compostage, le traitement de l'eau potable, les installations de traitement d'eaux usées et d'eaux de baignade.

Alinéa 5(1)b) – La surveillance de l'observation et l'enquête sur des infractions présumées

- Réalisation par les inspecteurs du MDDEP de 19 044 inspections sur le terrain et émission de 5 739 avis de non-conformité. Réalisation de 430 inspections et visites de vérification et de conformité de barrages (CEHQ).
- Mise en œuvre, par le MRNF, de 52 plans de protection pour les espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables et intervention dans plus de 848 dossiers d'habitat du poisson donnant lieu à 274 chefs d'accusation.

Alinéa 5(1)c) – L'obtention d'engagements volontaires et d'accords d'observation

- Révision du plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert, notamment en prévoyant le suivi visuel des plans d'eau affectés par des partenaires du milieu (Organismes de bassin versant, riverains, municipalités).
- Redéploiement, par le MDDEP, de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'ensemble du Québec méridional en créant 40 zones de gestion par bassin versant afin que tous les lacs et cours d'eau soient couverts par un organisme de bassin.

Alinéa 5(1)d) – La diffusion d'informations touchant la non-observation

- Publication, par le MDDEP, de 61 communiqués de presse relatifs à des condamnations pénales de plus de 2 000 \$.
- Le MRNF a publié 4 communiqués de presse traitant d'infractions ou de condamnations.

Alinéa 5(1)e) – La publication de bulletins ou autres énoncés périodiques sur les procédures d'application

- Publication, par le MDDEP, du Bilan sur les plans d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert.
- Mise en onde d'un document sur la démarche d'autorisation des projets comportant le rejet d'une forte charge d'azote ammoniacal dans des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (OMAE) et d'un document sur les lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et activités de sensibilisation et d'information auprès des clientèles visées.

Alinéa 5(1)f) – La promotion des vérifications environnementales

- RECYC-QUÉBEC : 1 200 participants au Programme ICI ON RECYCLE! (avec 179 établissements attestés au niveau 3, soit le degré de performance le plus exigeant).

Alinéa 5(1)i) – Les licences, permis ou autorisations

- Émission de 4 907 autorisations en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- Plus de 50 % des établissements industriels du secteur des pâtes et papiers sont titulaires d'une deuxième attestation d'assainissement et doivent respecter les exigences de rejet établies en fonction des milieux récepteurs aquatiques dans le cadre de leur première attestation. Poursuite par le MDDEP de l'élaboration et de la délivrance de la première génération d'attestations d'assainissements pour les établissements appartenant aux secteurs de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux.
- Émission de 55 autorisations en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages* (CEHQ).

Alinéa 5(1)j) – L'engagement de procédures

- Dépôt, par le MDDEP, de 150 rapports d'infraction au Directeur des poursuites criminelles et pénales.
- Dépôt de 5 677 rapports d'infraction et de 7 584 chefs d'accusation en vertu des lois et règlements par les agents du MRNF.

Alinéa 5(1)k) – Les pouvoirs de perquisition, de saisie ou de détention

- Exécution par les enquêteurs du MDDEP de plus d'une soixantaine d'autorisations de pénétrer et de mandats de perquisition.

Alinéa 5(1)l) – Les ordonnances administratives, y compris les ordonnances de nature préventive, curative ou exceptionnelle.

- Émission, par le MRNF, de 91 ordonnances de remise en état volontaire d'habitats fauniques.

Rapport du Mexique, 2008\

Rapport national sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

INTRODUCTION

L'information contenue dans la présente section du *Rapport annuel 2008* porte sur les activités les plus importantes réalisées par le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), pendant la période comprise entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008. Elle décrit les activités réalisées par les organismes autonomes, à savoir la *Comisión Nacional del Agua* (Commission nationale de l'eau), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) et la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), et aussi par l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des technologies de l'eau) et la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), comme organismes décentralisés et la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) comme commission interministérielle qui réalise d'importantes activités dans le domaine de l'environnement.

Cette section comprend également les progrès réalisés en matière de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes, de prévention et de contrôle de la pollution de l'environnement et les différents objectifs atteints dans chaque domaine. Elle aborde particulièrement la gestion des ressources hydriques et forestières.

ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE ET COMMERCE

- Le gouvernement mexicain a pris des mesures pour réduire la capture accidentelle du marsouin du golfe de Californie, comme stratégie de conservation du cétacé. L'INE a également fait la promotion de mesures d'incitation économiques pour encourager les pêcheurs participants à la reconversion vers des activités productives qui ne nuisent pas à l'espèce (contrairement à l'utilisation de filets maillants) et éviter que les pêcheurs des collectivités de la région de l'Alto Golfo de California (San Felipe, golfe de Santa Clara et Puerto Peñasco) soient pénalisés.
- Des critères d'impacts et de risques environnementaux ainsi que d'utilisation efficace et rationnelle des ressources naturelles ont été ajoutés pour orienter la prise de décision sur l'investissement, la production et les politiques publiques de l'administration fédérale (APF). Pour ce faire, le Semarnat a mis en œuvre une stratégie appelée *Transversalidad de las Políticas Públicas para el Desarrollo Humano Sustentable* (Transversalité des politiques publiques pour le développement humain durable) qui coordonne les activités entre les différents secteurs de l'APF, les trois paliers de gouvernement et la participation des citoyens.
- L'entente sur les « *Bases de Coordinación* » (Bases de coordination) a été signée dans le cadre de la célébration du Jour de la Terre, avec pour objectif la formulation d'un programme d'éducation à l'environnement pour le développement durable.
- Le *Secretaría de Turismo* (ministère du Tourisme) a organisé le *VII Congreso Internacional de Turismo* (VII^e Congrès international du tourisme) où le secteur privé de l'industrie touristique a été appelé à investir selon des critères de développement durable. Jusqu'à maintenant, les autorités, de concert avec

la population, ont mis sur pied 55 comités d'« Agenda 21 » dans différentes destinations touristiques du pays et appliqué le *Sistema de Indicadores de Sustentabilidad* (Système d'indicateurs de développement durable) dans 72 destinations.

- Le *Consejo Consultivo de Turismo* (Conseil consultatif sur le tourisme) a été créé dans le but de maximiser les bénéfices qu'offre le tourisme pour le développement du Mexique.
- Le *Fondo de Riesgo Compartido* (Fonds de risque partagé), de la *Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación* (Sagarpa, ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, des Pêches et de l'Alimentation), et la Conanp ont mis en œuvre le Fonds PYME et le *Ventanilla Única* (guichet unique), dans le but de promouvoir et orienter de nouveaux projets écotouristiques, en plus de l'aide aux projets en cours dans les réserves des aires protégées. Plus de 120 propositions de projets de tourisme et nature ont été évaluées et ont reçu un appui.
- Le *Secretaría de la Reforma Agraria* (SRA, ministère de la Réforme agraire) a signé une entente avec le Profepa, dont l'objectif est de diffuser la culture écologique dans les noyaux agraires et contribuer à l'utilisation appropriée des ressources naturelles.
- Le *Primer Simposio de Desarrollo Sustentable del Sector Eléctrico* (Premier symposium de développement durable du secteur de l'électricité) s'est tenu du 24 au 26 octobre 2007. On y a fait l'annonce de la publication, par la *Comisión Federal de Electricidad* (Commission nationale d'électricité), de l'« *Informe anual de sustentabilidad* » (Rapport annuel de durabilité), qui informera le public, à partir de 2008, de ses buts et progrès en matière de protection de l'environnement.
- En avril 2008, le groupe de travail interinstitutionnel du Semarnat chargé d'élaborer la *Estrategia Nacional sobre Producción y Consumo Sustentable* (Stratégie nationale sur la production et la consommation durable) a tenu une réunion pour présenter la stratégie aux titulaires des unités responsables de son suivi.
- Le Semarnat a assisté, dans le cadre du groupe de travail du Processus de Marrakech sur les achats publics durables, à l'événement « *Train to Trainers* » (Formation des formateurs) les 2 et 3 juin 2008. Lors de cette réunion, tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, le Mexique a présenté ses progrès en la matière.
- Le Semarnat a assisté (du 11 au 13 juin) à l'événement-atelier du projet pilote sur les achats publics durables dans le *Mercado Común del Sur* (Mercosur, Marché commun du Sud) qui s'est déroulé à Buenos Aires, en Argentine. À cet événement, un groupe de formation représentant le Semarnat a exposé, au Groupe 6 du Mercosur, le cadre juridique en vigueur au Mexique sur les achats publics durables, ainsi que le *Programa de Administración Sustentable* (Programme d'administration durable), à titre d'exemple de réussite.
- La Conafor a fourni aux sylviculteurs une aide orientée à la gestion et à l'utilisation technique des ressources forestières pour une utilisation durable dans le but d'accroître tant la production que la productivité des écosystèmes forestiers à potentiel commercial.
- Le Mexique a participé à deux réunions de haut niveau : la réunion ministérielle du Comité des politiques d'Environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Table ronde sur les biocarburants durables (avril 2008, à Paris). Au cours de la première réunion, le Semarnat a présidé le groupe de travail sur la forme que prévoit utiliser l'OCDE pour aborder le thème du changement climatique dans le futur, alors que dans la deuxième, il y a eu échange de points de vue sur le potentiel économique et les défis que posent la production et l'utilisation des biocarburants en matière de développement durable. Le Mexique a souligné l'importance de

l'utilisation des biocarburants de deuxième génération qui n'entrent pas en compétition avec les produits alimentaires de base, présentent un bilan positif pour l'environnement et encouragent la production d'énergies renouvelables.

- À l'initiative du Mexique, les ministres de l'Environnement du Mexique et de l'Amérique centrale, réunis dans l'État de Campeche, ont négocié et approuvé la *Estrategia Mesoamericana de Sustentabilidad Ambiental* (Stratégie méso-américaine de durabilité environnementale), document réunissant les priorités de coopération dans trois secteurs thématiques de la région : les forêts et la biodiversité, le changement climatique et la compétitivité durable.
- L'activité du *Programa de Empleo Temporal* (Programme d'emploi temporaire) a profité à 16 320 personnes grâce à un investissement de 45 millions de pesos dans 97 aires naturelles protégées (ANP) et 29 autres projets de conservation.
- Le Plan d'action de Madrid 2008-2013 pour le Réseau mondial de réserves de biosphère, dont la mise en œuvre cherche à garantir la durabilité environnementale, économique et sociale des réserves de biosphère, a été rédigé et adopté. Lors du congrès, le parc national Islas Marietas a également été ajouté au réseau des sites, le 36^e inscrit au réseau par le Mexique.
- Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ProÁrbol, a accordé une aide pour la mise en place de plantations forestières commerciales de qualité supérieure sur des terres temporairement ou préférentiellement forestières, dans le but de produire des matières premières forestières à usage industriel ou commercial. L'aide vise à promouvoir la reconversion productive, à étendre la couverture forestière et à favoriser la diminution du déficit de la balance commerciale des produits forestiers ligneux et non ligneux à moyen et à long termes.
- Le *Plan Nacional de Desarrollo* (Plan national de développement) 2007-2012 et le *Programa Nacional Hídrico* (Programme national hydrique) 2007-2012 visent notamment la promotion de la gestion intégrée et durable de l'eau des bassins et des aquifères. C'est dans ce contexte que le portrait des *Bancos del Agua* (Banques de l'eau) a été établi par le secteur hydraulique qui était à la recherche de solutions de rechange permettant de faire face au défi de la durabilité. Conformément à la *Ley de Aguas Nacionales* (Loi sur les eaux territoriales), lesdites banques représentent des instances de gestion des activités réglementées de transmission de droits et possèdent des mécanismes normatifs permettant une réaffectation efficace de l'eau grâce à la gestion appropriée de la demande dans un cadre transparent et de confirmation juridique plutôt qu'une augmentation de l'offre.
- Quant à la planification écologique, la planification générale du territoire a été formulée et les processus particuliers en régions prioritaires ont été par la suite mis en œuvre, y compris les mers et les côtes du pays. La mise en place de cet outil de planification s'est faite principalement dans les municipalités et États côtiers ayant un potentiel élevé de développement touristique, industriel, agricole, aquacole et des pêcheries.
- En matière d'eau et d'environnement, à la fin de 2008 l'IMTA avait mené à bien 229 projets de recherche et développement technologique, parmi lesquels on souligne les suivants :
 - Le développement et l'adaptation de technologies appropriées pour la captation de l'eau de pluie, sa filtration pour la rendre potable, et le traitement des eaux résiduelles dans des localités rurales et urbaines. Le transfert de technologies de ce type a été réalisé dans diverses collectivités du bassin dans le cadre du *Programa para la Recuperación Ambiental del Lago de Pátzcuaro* (Programme pour la récupération environnementale du lac Pátzcuaro).

- On a dessiné les plans d'une maison écologique qui a été construite dans les installations de l'IMTA, avec des matériaux naturels et l'utilisation de technologies appropriées. Elle servira à des fins de validation de ces mêmes matériaux et technologies. Les résultats indiquent également la bonne qualité des technologies et la pertinence de son utilisation à grande échelle pour un vaste secteur de la population la plus marginale du pays, ce qui permettra de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie.
- Sur le plan du changement climatique, les efforts ont été orientés en 2008 vers la mise en œuvre complète de la *Estrategia Nacional de Cambio Climático* (Stratégie nationale sur le changement climatique). Ils ont commencé avec l'élaboration du *Programa Especial de Cambio Climático* (Programme spécifique sur le changement climatique) et la réalisation d'activités et de projets d'atténuation et d'adaptation dirigés, notamment, à la conservation du charbon de bois des forêts, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la génération de connaissances permettant de renforcer la formulation de politiques sur le changement climatique.

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Le *Programa Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Programme national des aires naturelles protégées) 2007-2012 a orienté ses efforts de protection de divers écosystèmes vers six directions stratégiques garantissant la conservation des écosystèmes et leur biodiversité dans les ANP de juridiction fédérale et d'autres projets de conservation dont trois visent la conservation directe par la protection, la gestion et la restauration et trois autres se rapportent à la protection indirecte par la génération de connaissances, de culture et de gestion.
- En matière de protection d'espèces peuplant les aires naturelles protégées pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008, les principales actions réalisées sont les suivantes :
 - Le sanctuaire El Verde a terminé la mémorable saison 2007 avec une augmentation de 100 % du nombre de nids de tortues du golfe protégés, après plus de trois décennies de conservation du site.
 - En juillet 2008, la *Dirección de la Reserva de la Biosfera Los Tuxtlas* (Direction de la réserve de biosphère Los Tuxtlas), en coordination avec la société civile, la police municipale et quelques institutions comme la *Comisión Nacional de Pesca* (Conapesca, Commission nationale des pêches), et le Profepa ont mis sur pied la *Campaña para la Preservación de la Especie Cangrejo Azul* (Campagne pour la préservation du crabe bleu).
- Quant à la conservation d'espèces menacées et la conservation pour le développement durable, le *Programa de Conservación de Especies en Riesgo* (Programme de conservation des espèces menacées), dont une des priorités est la protection du marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*), a été mis en marche durant les derniers mois de 2007. Le *Programa de Acción de Conservación de la Especie Vaquita* (PACE, Programme d'action pour la conservation du marsouin du golfe de Californie) a reçu une aide pour la réalisation de projets et d'actions communautaires et un investissement de 139 millions de pesos (100 pour l'investissement et 39 pour les frais de fonctionnement et d'évaluation). Par ailleurs, le 6 juin 2008, la Conanp a adopté des directives pour l'octroi d'une aide au *Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible* (Procodes, Programme de conservation pour le développement durable).
- Les *Lineamientos para el Otorgamiento de Apoyos del Programa de Acción para la Conservación de la Especie* (Directives pour l'octroi d'aide au programme d'action pour la conservation de l'espèce) ont été élaborées et l'entente de collaboration a été signée entre le Sagarpa et le Semarnat afin de définir les

actions pour la conservation du marsouin du golfe de Californie et son habitat et promouvoir la viabilité des activités de la pêche dans la région de l'Alto Golfo de California.

- On a rédigé et présenté les livres suivant : « *Análisis de vacíos y omisiones en conservación de la biodiversidad terrestre de México: espacios y especies* » (Analyse des lacunes et omissions en matière de conservation de la biodiversité terrestre au Mexique) et « *Análisis de vacíos y omisiones en conservación de la biodiversidad marina de México: océanos, costas e islas* » (Analyse des lacunes et omissions en matière de conservation de la biodiversité marine du Mexique : océans, côtes et îles), comme engagement pris dans le cadre du *Programa de Trabajo de Áreas Protegidas de la Convención sobre Diversidad Biológica* (Programme de travail dans les aires protégées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique). Dans le cas des écosystèmes terrestres, 96 écorégions terrestres sont présentes au Mexique, dont 11 se trouvent sans protection et 50 sont sous-représentées dans les systèmes d'aires protégées. Dans le cas de la biodiversité marine, on a dressé le portrait de 105 sites prioritaires à des fins de conservation.
- En matière d'espèces envahissantes, on a assuré la coordination avec d'autres bureaux fédéraux pour aborder cette problématique et on a effectué des activités de contrôle de la daurade royale (*Sparvus aurata*), espèce exotique de la baie de La Paz, dans l'État de Basse-Californie du Sud. Cette problématique a été traitée dans sa première étape avec la collaboration du personnel du Semarnat, du Profepa, de la Conanp, de l'*Universidad Autónoma de Baja California Sur* (UABCS, Université autonome de la Basse-Californie du Sud), le *Centro de Investigaciones Biológicas del Noroeste* (Centre de recherche biologique du Nord-Ouest) et le *Centro Interdisciplinario de Ciencias Marinas* (Centre interdisciplinaire des sciences marines).
- Au sujet de la prévention et du contrôle des feux de forêt, 32 programmes ont été élaborés et mis en œuvre en 2008 grâce aux comités des États contre les feux de forêt, dans lesquels participent les trois paliers de gouvernement et la société civile.
- En mai 2008, dans le cadre de la IX^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), tenue à Bonn, en Allemagne, le Mexique a présenté, parmi ses activités, la *Estrategia Mexicana de Conservación* (Stratégie mexicaine de conservation), comme réponse de notre pays à la stratégie globale. Il a également exposé le processus en cours pour l'élaboration de la *Estrategia Nacional de Especies Invasoras* (Stratégie nationale sur les espèces envahissantes). La Conabio a aussi participé à une réunion sur l'Initiative taxonomique mondiale, où la décision d'élaboration du plan de travail de cette initiative a été revue en profondeur.
- En matière d'évaluation des écosystèmes et de prise de décisions, les 24 et 25 mars 2008, la Conabio, le Centre de surveillance de la conservation mondiale et l'ambassade de Grande-Bretagne ont organisé un *Taller sobre la Evaluación de los Ecosistemas del Milenio : Perspectivas y Retos para la Toma de Decisiones* (Atelier sur l'évaluation des écosystèmes du millénaire : perspectives et défi pour la prise de décisions). Des décideurs de différents secteurs et niveaux ont participé à cet atelier, ayant comme objectifs la sensibilisation aux différentes sources d'information disponibles sur la biodiversité, l'examen des résultats de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) et la présentation du contenu de la deuxième étude du pays. En conclusion, les participants ont apporté des suggestions sur les façons de rassembler les résultats des différentes sources d'information et de trouver de meilleures manières de les diffuser.
- Parmi les documents publiés par la Conabio en 2008 se trouve : « *Flora ilustrada de la Reserva de la Biosfera Mariposa Monarca* » (Flore illustrée de la réserve de la biosphère du papillon monarque); « *Árboles y áreas verdes urbanas de la Ciudad de México y su zona metropolitana* » (Arbres et zones vertes de la ville de Mexico et sa région métropolitaine); « *Pequeño manual de apoyo para redactar*

textos ambientales » (Petit manuel d'appui à la rédaction de textes sur l'environnement); « *Guía de campo de aves de México*, tomo I "Ciudad de México" » (Guide terrain des oiseaux du Mexique, tome I [ville de Mexico]) (édition bilingue espagnol-anglais); « *Esponjas perforadoras de sustratos calcáreos: importancia en los ecosistemas arrecifales del Pacífico este* » (Éponges perforatrices de substrats calcaires : importance des écosystèmes des récifs de corail de l'est du Pacifique) « *Animales exóticos en México: una amenaza para la biodiversidad* » (Faune exotique au Mexique : une menace à la biodiversité); « *Mamíferos de las reservas del Valle de los Cirios y El Vizcaíno* » (Mammifères des réserves de la vallée de Los Cirios et d'El Vizcaíno).

- L'inscription de l'Área de Protección de Flora y Fauna-Sierra de Álamos (Aire de protection de la flore et de la faune de la Sierra de Álamos), dans l'État de Sonora, au Réseau mondial des réserves de la biosphère du Programme l'homme et la biosphère (MAB-Unesco, d'après son sigle anglais) a été approuvé, ce qui porte à 36 le nombre de sites inscrits par le Mexique.
- En réponse aux démarches du Mexique, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco a inscrit, le 7 juillet 2008, la réserve de la biosphère du papillon monarque à la liste du patrimoine mondial naturel.
- Le Conseil international de coordination du programme MAB-Unesco a accordé le prix Michel Batisse 2008 au personnel de la réserve de la biosphère La Encrucijada pour son projet de conservation de ses zones humides.
- La journée mondiale des zones humides a été célébrée à Mazatlán, dans l'État de Sinaloa, le 2 février 2008. On y a annoncé l'inscription de 45 nouveaux sites mexicains à la liste des zones humides d'importance internationale, avec laquelle notre pays demeure au deuxième rang à l'échelle mondiale avec 112 sites désignés à la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme Habitat d'oiseaux aquatiques (Convention de Ramsar).
- Quant à la superficie protégée, durant les derniers mois de 2007 et en 2008, le nombre d'aires protégées du Mexique est passé à 164, annexant 364 643 hectares à ce régime, avec lequel la surface protégée du pays atteint les 23 096 927 hectares, représentant 11,76 pour cent du territoire national.

POLLUANTS ET SANTÉ

- Le Semarnat, dans le cadre de ses attributions, s'occupe des défis et problèmes concernant : la prévention et le contrôle de la pollution de l'air, de l'eau et des sols; la gestion intégrée des matières résiduelles; la gestion intégrée de restauration de sites contaminés; les activités à risque élevé et la gestion des matières dangereuses et des produits chimiques.
- Relativement à l'efficacité environnementale des activités productives, on a fait la promotion d'outils incitatifs et leur application en encourageant la coresponsabilité des producteurs, de la société et du gouvernement. De nouvelles stratégies ont été mises en œuvre pour une distribution plus équitable des coûts de prévention et de résolution des problèmes de production de polluants en appliquant la réglementation environnementale de façon plus efficace, diligente et transparente.
- En 2007, grâce aux calendriers transversaux accordés avec 32 bureaux participants, 50 actions ont été menées et ont eu des impacts positifs sur la diminution et l'inversion des processus de pollution de l'air, de l'eau et du sol et la perte de capital naturel, ainsi que sur la conservation des écosystèmes et de leur biodiversité.
- Les *Secretarías de Relaciones Exteriores* (ministère de Relations extérieures), *Defensa Nacional* (ministère de la Défense nationale), *Marina* (ministère de la Marine), *Hacienda y Crédito Público*

(ministère des Finances et du Crédit public), *Economía* (ministère de l'Économie), *Comunicaciones y Transportes* (SCT, ministère des Communications et des Transports), *Salud* (ministère de la Santé), *Trabajo y Previsión Social* (ministère du Travail et de la Sécurité sociale), le Sagarpa, le Semarnat et le *Procuraduría General de la República* (PGR, Procureur général de la République), ont organisé le *Foro Nacional sobre Sustancias Químicas Peligrosas : Aplicación de los Convenios de Estocolmo y Róterdam y del Enfoque Estratégico para la Gestión de Productos Químicos a Nivel Internacional* (Forum national sur les produits chimiques dangereux : application des conventions de Stockholm et Rotterdam et de l'approche stratégique sur la gestion des produits chimiques à l'échelle internationale). Le forum a mené à des engagements et des actions comme la création d'un comité de coordination national pour l'élaboration du plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

- Au sujet du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts de polluants)¹ pour l'amélioration de la réception des *Cédulas de Operación Anual* (COA, Certificat d'exploitation annuel), le Semarnat a instrumentalisé deux mécanismes d'automatisation :
 - Un module électronique sur Internet : 70 certificats de 12 associations industrielles ont été reçus entre février et avril 2008 avec l'utilisation de la *Firma Electrónica Avanzada* (signature électronique avancée).
 - Le module du *Sistema Nacional de Trámites* (Système national des procédures) : grâce à la centralisation automatique des certificats dans une base de données des bureaux centraux, le temps nécessaire à la conformation de la base de données du RETC est plus court. Le *Centro Integral de Servicios* (Centre intégré de services) a reçu 850 certificats dans les différents districts fédéraux de la Semarnap.
- On a terminé la création de la base de données du RETC 2006 et on a commencé la période de révision de l'information pour sa publication.
- À la fin de 2007, on a enregistré un niveau inférieur d'utilisation de gaz nuisant à la couche d'ozone au Mexique en raison de la réduction de l'importation à seulement 50 tonnes de chlorofluorocarbones (CFC) et de la fin des importations d'halons (gaz utilisés pour la prévention des incendies). Le *Programa Nacional de Eliminación de CFC* (Programme national d'élimination des CFC) actuellement en cours comprend diverses actions dirigées à l'élimination définitive de la consommation de CFC dans notre pays avant l'année 2010.
- On a effectué l'inspection et la surveillance d'établissements dont les activités industrielles, commerciales et de services sont considérées comme étant à risque élevé en raison de leurs caractéristiques corrosives, réactives, explosives, toxiques et inflammables.

¹ Le RETC est une base de données nationale contenant de l'information sur les produits polluants émis dans l'environnement (chrome, mercure, DDT, amiante, lindane, biphényles polychlorés [BPC], dioxines et furanes), qui polluent l'air, l'eau, le sol et le sous-sol ou sont acheminés vers les eaux résiduelles et les déchets dangereux.

DROIT ET POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

- Les tâches d'inspection et de surveillance de l'utilisation légale et durable des ressources forestières et de la vie sauvage représentent une part essentielle de l'application de la réglementation environnementale et de la lutte contre la criminalité environnementale organisée.
- Dans le but de réduire l'exploitation forestière clandestine dans la réserve de la biosphère du papillon monarque, 35 opérations forestières ont été menées : 21 dans l'État de Mexico et 14 dans l'État de Michoacán. Ces actions ont notamment servi à la protection de 826 mètres cubes de billots de bois, 114 équipements et outils et 34 véhicules; 79 fermetures préventives ont été effectuées et 17 personnes ont été mises à disposition du ministère public.
- Il convient de mentionner qu'une opération majeure a été menée avec succès le 5 décembre 2007 dans la *Zona de Influencia de la Reserva de la Biosfera de la Mariposa Monarca* (Zone d'influence de la réserve de biosphère du papillon monarque) en coordination avec le PGR. Elle a permis de surprendre 56 personnes en flagrant délit, de saisir 32 véhicules, 83 outils et équipements, et une arme à feu, et de protéger 6 116 mètres cubes de billots de bois. À la suite de cette action, le PGR est en voie de procéder à la confiscation d'environ 2 000 mètres cubes de billots de bois dont la provenance légale n'a pas été confirmée.
- En 2008, 432 dénonciations et plaintes ont été déposées sur tout le territoire mexicain.
- La *Comisión Nacional de Vivienda* (Commission nationale de l'habitation) et la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Commission nationale de l'efficacité énergétique) ont signé une *Convenio para Asegurar la Sustentabilidad y Eficiencia Energética en Proyectos Habitacionales* (Entente pour assurer la durabilité et l'efficacité énergétique des projets d'habitation). Il est important de signaler que l'entente prévoit des accords spécifiques d'application, où seront définis les paramètres de base pour la réalisation d'actions relatives à : la recherche et au transfert de technologies, la normativité, la formation et l'éducation, l'information et la diffusion, ainsi que l'évaluation et le suivi.
- La réglementation environnementale a été appliquée de façon toujours plus efficace, diligente et transparente. La coresponsabilité des producteurs, de la population et du gouvernement a également été favorisée par la promotion et l'application d'outils incitatifs pour l'amélioration de l'efficacité environnementale des activités productives. De nouvelles stratégies ont aussi été mises en place pour une distribution plus équitable des coûts de prévention et de résolution de cette problématique. Dans le cadre du *Programa de Auditoría Ambiental* (Programme de vérification environnementale), 1 053 nouvelles vérifications ont été réalisées et 746 entreprises, dont le plan d'action a été jugé satisfaisant, ont reçu une première certification; ce qui signifie qu'en plus de la stricte observance de la réglementation environnementale mexicaine, les entreprises certifiées ont adopté des pratiques environnementales dépassant les exigences nationales. Il convient de souligner que la promotion et la réalisation de vérifications environnementales répondent aux engagements pris par les trois pays dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).
- Le Semarnat a élaboré l'avant-projet de *Norma Oficial Mexicana de Clasificación y Etiquetado de los Materiales Peligrosos* (Norme officielle mexicaine de classification et d'étiquetage de produits chimiques), qui permettra la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage de produits chimiques proposé par l'Organisation des Nations Unies et considéré comme étant un élément essentiel à l'application de l'Approche stratégique pour la gestion internationale des produits chimiques (SAICM, d'après son sigle anglais), dont le Mexique fait partie.
- Le Mexique a participé à la rédaction de « Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030 », document clé pour la conception de politiques environnementales nationales et

internationales à moyen terme qui aborde une série de défis environnementaux comme : le changement climatique, la perte de biodiversité, la pénurie d'eau, les impacts de la pollution sur la santé et les déchets et les produits chimiques dangereux.

- En matière de prévention et de lutte contre les incendies, la Norma Oficial de Uso del Fuego (Norme officielle sur l'usage du feu) NOM-115-Semarnat-Sagarpa-1997 a été diffusée grâce à 1 631 causeries, la distribution de plus de 1,4 million d'exemplaires de différents matériels de divulgation, la transmission de 254 000 messages publicitaires à la radio et à la télévision et l'émission de 1 443 bulletins d'information et conférences de presse.
- En matière de réglementation sur la prévention des incendies, 4 452 personnes ont participé à 743 causeries et 233 cours de formation de plus de 16 heures chacun sur des aspects de base pour la prévention, la détection et le contrôle de feux de forêt, sur le comportement du feu et les systèmes de gestion des urgences.
- En 2008, 16 276 procédures administratives ont été entamées pour de présumées violations des normes environnementales et 21 924 résolutions administratives correspondant aux dossiers ouverts, tant en 2008 qu'au cours des années précédentes, ont été émises. Ce qui représente un renforcement de l'engagement pris par l'actuelle administration relativement à l'application diligente et opportune de la loi.
- En matière d'eaux résiduelles, les politiques et directives de surveillance et d'évaluation de conformité aux dispositions juridiques applicables à la prévention et au contrôle des rejets d'eau résiduelle dans les plans d'eau du pays ont commencé à être mises en place. Cela, en réponse à la demande de traitement pour l'évaluation des dommages environnementaux causés à la vie sauvage associée aux écosystèmes aquatiques. Lesdits écosystèmes sont dévastés par la décharge d'eaux résiduelles générées par des activités industrielles, agricoles, municipales et des événements imprévus dans les plans d'eau.
- En vue du renforcement de la réglementation qui régit la génération et la disposition des déchets dangereux, des *normas oficiales mexicanas* (NOM, normes officielles mexicaines) sont en cours d'élaboration relativement aux thèmes suivants : classification et étiquetage de matières dangereuses; procédures pour la formulation de plans de gestion; conditions et spécifications préalables à leur disposition finale dans des lieux de confinement contrôlés; procédures pour la formulation de plans de gestion de l'industrie métallurgique et spécifications pour la classification et l'identification de piles et accumulateurs pour une gestion environnementale adéquate à la fin de leur vie utile.
- Quant aux outils incitatifs, il convient de mentionner l'élaboration d'un programme de gestion des piles et accumulateurs usagés et trois guides de mise en valeur technique : un premier sur la gestion des piles et accumulateurs usagés; un autre relatif aux déchets biomédicaux dangereux et infectieux et le dernier sur les caractéristiques, la procédure d'identification, la classification et les listes de déchets dangereux, selon la NOM-052-Semarnat-2005.
- On a également rédigé un avant-projet de NOM, sur la préparation et la réponse aux urgences environnementales dans des établissements exerçant des activités à risque élevé, qui tient compte des concepts suggérés dans la publication « Principes directeurs de l'OCDE pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents chimiques ».
- On a travaillé à la conception d'outils économiques, financiers, législatifs et de planification de politiques publiques d'appui au secteur hydrique qui ont conduit à des propositions d'adaptation d'outils économiques et de politiques publiques ainsi que de réglementation et de redressement des marchés de l'eau.

PARTICIPATION DES CITOYENS

- La *Denuncia Popular* (plainte de citoyens) est un mécanisme de participation des citoyens. Elle peut être déposée par n'importe quelle personne physique ou morale, d'expression individuelle ou collective, et la détermination de la nature des faits ou des omissions qui font l'objet de la plainte relève du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral de protection de l'environnement). Pour la période couverte par le présent rapport, le traitement des plaintes relatives à l'environnement déposées devant le Profepa a atteint une efficacité de 99,53 pour cent; sur 8 149 plaintes reçues, 8 111 ont été traitées dans les délais prévus par la loi.
- En 2007, divers événements ont été organisés dans le cadre de la *Estrategia Cultural para la Conservación* (Stratégie culturelle pour la conservation). Parmi ceux-ci, la *Sexta Semana Nacional por la Conservación* (Sixième semaine nationale pour la conservation), qui s'est tenue du 26 novembre au 3 décembre 2007, a enregistré 4 068 activités ou actions dans tout le pays.
- Conformément à l'entente signée entre le SRA et Profepa, le SRA a formé 400 000 agriculteurs sur de meilleures pratiques de production et des méthodes d'organisation participatives.
- La *Encuentro y Feria de Mujeres por la Sustentabilidad Ambiental* (Rencontre et Foire des femmes pour la durabilité de l'environnement) s'est déroulée du 4 au 7 mars 2008, dans les bureaux du Semarnat et à la Casa de la Cultura Jaime Sabines. La rencontre a favorisé l'échange d'expériences entre 57 femmes représentant des groupes de 17 États de la République et l'exposition et la vente de produits fabriqués par les femmes à partir de ressources naturelles disponibles dans leurs collectivités et transformés notamment en articles comestibles, décoratifs, en vêtements et en produits médicinaux.
- Le *Foro Internacional sobre Género y Medio Ambiente* (Forum international sur le genre et l'environnement) eu lieu le 8 juillet, en coordination avec le *Secretarías de Relaciones Exteriores* (ministère des Affaires étrangères), l'*Instituto Nacional de las Mujeres* (Inmujeres, Institut national des femmes) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il avait pour but de promouvoir et diffuser les accords conclus en matière d'équité de genre, particulièrement en ce qui concerne les femmes, les droits de la personne et l'environnement, ainsi que sur les recommandations et les observations transmises par les organismes internationaux au gouvernement mexicain sur ces questions. On a enregistré une participation de 851 personnes (199 hommes et 652 femmes), représentant tous les secteurs de la société (civile, universitaire, gouvernemental, etc.).
- En juin, quatre ateliers régionaux de *Seguimiento y Evaluación de la Agenda Azul de las Mujeres* (Suivi et évaluation de l'*Agenda Azul* des femmes) ont été organisés. On a cherché, dans la mouvance du processus entamé en 2005, à renforcer les capacités de gestion et d'organisation des femmes, préoccupées par la gestion, l'utilisation et le contrôle des ressources en eau et souhaitant avoir une incidence sur la politique hydrique avec leurs propositions. Tout cela dans le but d'améliorer tant leurs conditions de vie que celles de leurs familles et leurs collectivités sur cet aspect. Les ateliers se sont déroulés dans les États de Veracruz, Oaxaca, Sonora et Yucatán et 126 personnes (113 femmes et 13 hommes) y ont participé.
- La rencontre *Encuentro de Pueblos Indígenas para Sanar a la Madre Tierra* (Rencontre des peuples autochtones pour la guérison de notre mère la Terre) a eu lieu à Palenque, dans l'État de Chiapas, du 10 au 13 mars. Elle a réuni des représentants autochtones du Canada, des États-Unis et du Mexique dont les réflexions ont porté sur quatre thèmes : l'eau, l'air, la terre et le feu; pour aborder les problèmes environnementaux qui frappent la planète et, en particulier, leurs collectivités. Cette rencontre a mené à la rédaction de la *Carta de Palenque* (Déclaration de Palenque), document « vivant » cherchant à

envoyer un message dans lequel les autochtones invitent à la réflexion, au respect des accords internationaux et à un changement d'attitude par rapport à l'usage des ressources naturelles.

- Pour renforcer le fonctionnement des *Consejos Consultivos para el Desarrollo Sustentable* (CCDS, Conseils consultatifs pour le développement durable), et de concert avec ses membres, on a modifié l'accord qui a mené à leur création, officialisant ainsi la formation des *Consejos Núcleo* (Conseils de base) dans les 32 entités fédératives du pays. La convocation pour la formation de la génération 2008-2011 a été publiée le 18 mars 2008.
- Le processus de renouvellement, pour l'élection démocratique des représentants des différents secteurs : entreprises, organisations sociales et non gouvernementales, universitaires, autochtones, jeunes, organisations de femmes ou organismes orientés vers la perspective de genre, s'est déroulé du 14 avril au 19 mai 2008. Les séances ordinaires de mise en marche des *Consejos Consultivos Núcleo para el Desarrollo Sustentable* (Conseils consultatifs de base pour le développement durable) ont également eu lieu dans tout le pays.
- De plus, on a fait la promotion de la participation sociale dans sept réunions publiques d'information sur des projets soumis à autorisation en matière d'impact environnemental et un total de 1 171 cas a été reçu et canalisé par l'intermédiaire du *Red Federal de Atención a la Ciudadanía de la Presidencia de la República* (Réseau fédéral des services aux citoyens de la Présidence de la République).
- Conformément à la *Ley Federal de Acceso a la Información Pública Gubernamental* (LFTAIPG, Loi fédérale d'accès à l'information publique gouvernementale), 3 057 demandes d'information ont été traitées entre septembre 2007 et août 2008. Ce qui place le Semarnat au quatrième rang de l'administration publique fédérale. Malgré le grand nombre de demandes reçues, seulement 45 demandes de révision (1,47 pour cent du total) ont été déposées par des citoyens qui ont manifesté leur non-conformité et leur méfiance envers les réponses apportées à leurs demandes. L'*Instituto Federal de Acceso a la Información Pública* (IFAI, Institut fédéral d'accès à l'information publique) a décidé la révocation ou la modification de la réponse de seulement 0,8 pour cent des demandes.
- On a organisé le *Primer Simposio de Desarrollo Sustentable del Sector Eléctrico* (Premier symposium de développement durable du secteur de l'électricité) et le *Foro Nacional sobre Sustancias Químicas Peligrosas* (Forum national sur les produits chimiques dangereux) pour l'application des conventions de Stockholm et Rotterdam et de l'Approche stratégique pour la gestion des produits chimiques à l'échelle internationale. Différents organismes de l'exécutif fédéral, des organisations non gouvernementales, des représentants de l'industrie, du milieu universitaire et de la société civile, entre autres, y ont participé.
- En janvier 2008, on a signé les ententes suivantes : une, avec l'Association des Scouts du Mexique, qui compte plus de 34 000 membres présents dans 50 villes du pays, et une autre de collaboration avec l'*Instituto Mexicano de la Juventud* (IMJ, Institut mexicain de la jeunesse), qui offre des services à 33 774 976 jeunes âgés de 12 à 29 ans.
- En février 2008, le *Secretaría de Educación Pública* (SEP, ministère de l'Éducation publique) a reçu un appui pour la *Propuesta de Perfil Ambiental para los Estudiantes que Egresan de la Educación Básica* (Proposition de profil environnemental pour les élèves diplômés de l'éducation primaire et secondaire), ainsi que pour la *Propuesta de Competencia de Educación Ambiental* (Proposition de compétence en éducation relative à l'environnement), les *Criterios para la Elaboración y Revisión de Contenidos Ambientales en los Libros de Texto Gratuitos* (Critères pour l'élaboration et la révision de contenu environnemental dans les manuels scolaires gratuits) et pour la mise à jour de l'« *Atlas de México* ».

- Finalement, l'IMTA a encouragé la tenue de divers forums et séminaires spécialisés, comme la *Semana Científica y Cultural del Agua* (Semaine scientifique et culturelle sur l'eau) 2008 et la *Reunión para la Presentación de Avances del Grupo Interdisciplinario del Cambio Climático* (Réunion pour la présentation des avancées du groupe interdisciplinaire sur le changement climatique). Le portail de l'eau, ATL, a été créé et mis en œuvre à partir du Mexique pour faciliter l'accès et la participation de la population et des spécialistes sur la question. La connaissance générée par les différentes divisions de l'IMTA a été diffusée grâce à la publication de dix documents. L'IMTA a également participé à l'émission radiophonique intitulée « *Planeta Agua* », qui rejoint de vastes secteurs de la société de l'État de Morelos.
- La publication et la distribution de la revue « *Ingeniería Hidráulica en México* » se sont poursuivies et ainsi que celle de vidéos éducatifs comme : « *Efectos del cambio climático en los recursos hídricos en México* (Effets du changement climatique sur les ressources hydriques au Mexique); *IMTA, La casa del conocimiento y la tecnología del agua* » (IMTA, la maison du savoir et des technologies de l'eau) et 11 capsules sur l'eau dans l'État de Morelos et la culture de l'eau au Mexique.
- En ce qui concerne la formation, les cours et séminaires suivants ont été donnés : 39 cours sur divers thèmes relatifs à l'eau et à l'environnement, auxquels ont assisté 559 participants; le *IV Seminario Internacional de Uso Integral del Agua: El Futuro del Sector Hídrico* (IV Séminaire international sur l'utilisation intégrée de l'eau : le futur du secteur hydrique) et le cours-atelier : *Efectos del Cambio Climático y su Impacto Potencial en el Sector Hídrico de México* (Effets du changement climatique et son impact possible sur le secteur hydrique du Mexique) avec 29 spécialistes de la question au Mexique et en Amérique latine.

Rapport d'étape des États-Unis, 2008

Rapport national sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

La présente section du rapport annuel 2008 rend compte de certaines activités et des progrès réalisés durant l'année civile 2008 par les États-Unis en matière de protection de l'environnement. Le rapport ne fait cependant pas état de toutes les activités entreprises par le gouvernement des États-Unis dans le contexte de l'ANACDE et il ne vise pas à décrire les efforts déployés aux échelons étatique, tribal, territorial et municipal à l'égard de l'environnement.

Principaux succès liés au respect des obligations contractées aux termes de l'accord

- Les mesures proactives d'application de la loi prises par l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) tout au long de l'année 2008 ont été très bénéfiques pour l'environnement. L'agence a imposé des sanctions aux pollueurs et aux contrevenants en Californie, et pris des mesures pour réduire la pollution aquatique, améliorer la qualité de l'air à l'échelle locale, nettoyer les déversements de pétrole et poursuivre en justice les contrevenants aux lois de l'environnement. Les mesures d'application de la loi qu'a prises l'EPA contre les entreprises californiennes ont permis de réduire de plus de 83,5 millions de livres le volume de pollution et de nettoyer 100 millions de mètres cubes d'eaux et de sols contaminés. Ces mêmes mesures ont poussé les entreprises californiennes à investir 1,7 milliard de dollars dans la lutte contre la pollution et le nettoyage environnementaux, afin de se conformer à la réglementation dans leurs installations.
- Au cours d'une année qui a constitué un record pour elle, l'EPA a intenté des poursuites civiles et pénales qui ont obligé les entités réglementées à investir près de 11,8 milliards de dollars à l'échelle nationale dans la lutte contre la pollution, le nettoyage et les projets axés sur l'environnement.
- En avril 2008, la CCE a organisé son quatrième Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce. Ce symposium, qui portait principalement sur le secteur des services, visait à faire mieux comprendre aux participants les effets sur l'environnement du libre-échange et de la croissance économique qu'il génère en Amérique du Nord, et de définir les possibilités d'une plus grande intégration entre politiques environnementales et politiques commerciales.
- Les ministres de l'Environnement des dix États américains frontaliers avec le Mexique se sont rencontrés à Hollywood (Californie) afin de signer la *Tire Initiative Letter of Understanding* (lettre d'entente relative aux pneus). Ce projet consiste à mettre en œuvre des mesures de prévention de l'accumulation de pneus et à éliminer les risques pour la santé publique associés aux sites de stockage des pneus. À ce jour, 4 millions de pneus ont été éliminés par les partenaires du programme *Border 2012*.
- M. Johnson, administrateur de l'EPA, dirigeait la délégation américaine qui s'est rendue à la réunion des ministres de l'Environnement du G8, à Kobe, au Japon. Les participants ont discuté

des changements climatiques, de la biodiversité et de la *3R Initiative* (réduire le volume de déchets, et réutiliser et recycler les ressources et les produits).

- M. Johnson, Juan Rafael Elvira Quesada, ministre mexicain de l'Environnement et des Ressources naturelles, et John Baird, ministre canadien de l'Environnement, ont signé une déclaration d'intention dans laquelle ils affirmaient leur volonté de coopérer en vue d'améliorer l'évaluation et la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord. Dans cette déclaration, ils réitèrent les engagements pris par le président Bush, le premier ministre du Canada Stephen Harper et le président mexicain Felipe Calderon lors du sommet des dirigeants du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), à Montebello (Québec) en août 2007.

État de l'environnement

- En collaboration avec la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), le *Geological Survey* (USGS, Service géologique des États-Unis), le *U.S. Fish and Wildlife Service* (Service américain des pêches et de la faune sauvage), les États côtiers et le *National Estuary Program* (un programme national de protection des estuaires), l'EPA a publié la troisième d'une série d'évaluations environnementales des eaux côtières du pays et des eaux des Grands Lacs, intitulée *National Coastal Condition Report III*. Ce rapport évalue l'état des eaux côtières grâce à cinq indicateurs : qualité de l'eau, qualité des sédiments, état des communautés benthiques, perte d'habitats côtiers (révélée par la réduction de superficie des terres humides), et présence de contaminants dans les tissus des poissons. À la lumière de ces cinq indicateurs, l'état global des côtes américaines est jugé « acceptable », mais s'est amélioré dans l'ensemble depuis les années 1990.
- La NOAA, l'EPA et le *National Science and Technology Council* (Conseil national des sciences et technologies) a publié un rapport interorganismes intitulé *Scientific Assessment of Freshwater Harmful Algal Blooms*, qui présente un plan visant à minimiser les impacts de la prolifération d'algues nocives sur l'eau douce aux États-Unis. Ce rapport, qui est le premier document complet consacré à la prolifération d'algues nocives dans les étendues d'eau douce aux États-Unis, comprend des plans visant à limiter les effets néfastes de ce phénomène sur l'économie et sur la santé.
- L'EPA a publié un rapport visant à faciliter la réduction de l'impact potentiel des changements climatiques sur les estuaires, les terres humides, les récifs coralliens et d'autres écosystèmes. Le *Preliminary Review of Adaptation Options for Climate-Sensitive Ecosystems and Resources* définit des stratégies visant à protéger l'environnement à mesure que ces changements surviendront.
- L'EPA a publié le *2008 Report on the Environment: Highlights of National Trends*, qui permet au public américain de mieux comprendre les tendances relatives à la santé et à l'environnement aux États-Unis. Parallèlement à ce rapport, l'EPA a créé un nouveau site Web destiné à permettre aux gens de consulter ses rapports consacrés aux tendances en matière de qualité de l'air, de l'eau et des sols.

Modification des niveaux de protection

- L'EPA a annoncé avoir instauré une règle établissant une exemption de présentation de rapports administratifs pour les émissions atmosphériques de substances dangereuses provenant des déchets animaux dans les exploitations agricoles. Cette exemption vise à permettre aux autorités de se concentrer davantage sur les rejets de substances dangereuses nécessitant une intervention, tout en limitant la lourdeur administrative pour les agriculteurs américains. Il faut quand même aviser les autorités responsables lorsque des substances dangereuses sont rejetées dans l'air à partir de sources autres que les déchets animaux, et lorsque des substances dangereuses sont rejetées dans l'eau et dans le sol.
- L'EPA a lancé un nouvel outil sur son site Web, afin d'inviter le public et d'autres organismes d'application de la loi à faciliter la capture de fugitifs qui sont accusés d'enfreindre les lois de l'environnement et échappent aux arrestations. Le site Web contient des photos des fugitifs, une description de leur crime allégué et des renseignements à propos des derniers endroits où ils ont été vus. Le site contient le formulaire « *Report a Fugitive* », que peuvent utiliser les personnes souhaitant communiquer à l'EPA des informations à propos d'un fugitif.
- L'EPA a fortement abaissé la *National Ambient Air Quality Standard* (NAAQS, norme nationale sur la qualité de l'air ambiant) pour le plomb. Elle l'a portée de 1,5 microgramme de plomb par mètre cube d'air à 0,15 microgramme par mètre cube, afin de renforcer la protection contre divers effets néfastes, en particulier sur le système nerveux des enfants durant leur développement.
- L'EPA a publié une règle baptisée *New Source Review* (NSR), qui exige la comptabilisation systématique des émissions atmosphériques ne provenant pas de cheminées, d'orifices d'aération ou d'autres flux d'air captifs. Ces émissions, souvent qualifiées d'émissions fugitives, peuvent être imputables à des fuites ou à une évaporation provenant d'équipement. En vertu de la nouvelle exigence, les établissements doivent rendre compte des émissions fugitives imputables aux principales modifications apportées aux installations existantes de la même façon qu'elles déclarent les émissions fugitives provenant d'installations importantes nouvellement construites, dans le cadre du programme NSR.
- L'EPA a pris la décision finale de ne pas réglementer 11 contaminants figurant sur la deuxième liste candidate des contaminants de l'eau potable (CCL 2), après avoir conclu que les contaminants ne sont pas présents à l'échelle nationale dans les réseaux d'approvisionnement publics, ou sont présents à des concentrations ne suscitant aucune préoccupation de santé publique. La décision de l'Agence est basée sur un examen détaillé des effets sur la santé, des données sur l'occurrence et des commentaires du public.
- Dans le cadre d'un effort conjoint avec l'*U.S. Department of Energy* (ministère de l'Énergie), l'EPA a commencé à aider les États à promouvoir l'efficacité énergétique à bas coût. Plus de 60 responsables des secteurs de l'énergie, de l'environnement et des politiques publiques, originaires de toutes les régions du pays, ont collaboré afin de produire une version mise à jour du document intitulé *National Action Plan Vision for 2025: A Framework for Change*. Ce plan d'action décrit les stratégies visant à réduire la demande énergétique à l'échelle du pays de plus de 50 %, et indique des moyens de réaliser plus de 500 milliards de dollars d'économies au cours des 20 prochaines années. Ces mesures pourraient générer une réduction des émissions de gaz à effet de serre équivalant à ce que produisent 90 millions de véhicules.

Mesures gouvernementales d'application de la loi

- Les autorités de la ville de Jacksonville (Floride) ont accepté de nettoyer deux sites visés par la *Superfund* (Loi sur le fonds spécial) se trouvant sur le territoire de la municipalité, à un coût évalué à 94 millions de dollars, et de rembourser tous les coûts assumés par l'EPA. Pendant près de 50 ans, la ville a exploité deux incinérateurs et un site d'enfouissement, qui ont généré une contamination généralisée en ville et dans les environs de Jacksonville.
- Un règlement a été conclu avec W.R. Grace, entreprise qui vend des produits chimiques spéciaux à l'échelle mondiale, et qui a accepté de rembourser au gouvernement fédéral les coûts associés à l'enquête sur la contamination par l'amiante survenue à Libby (Montana) et du nettoyage connexe. L'entreprise a accepté de payer 250 millions de dollars, ce qui est la somme la plus élevée de l'histoire du fonds spécial *Superfund*.
- Lyle Ravenkamp, de Hugo (Colorado), a plaidé coupable à une accusation de méfait contrevenant à la *Migratory Bird Treaty Act*. M. Ravenkamp a admis qu'il avait répandu de façon inappropriée du carbofuran (insecticide chimique) sur un champ de tournesols de 38 ha situé dans le comté de Lincoln (Colorado), causant la mort de plus de 2 200 oiseaux migrateurs.
- L'EPA et le *Department of Justice* (département de la Justice des États-Unis) ont annoncé que Motorola, Inc., Siemens Corp. et GlaxoSmithKline devaient payer collectivement une amende administrative de 500 000 \$ en raison de pannes de systèmes ayant entraîné le rejet de trichloroéthylène (TCE) dans le réseau d'approvisionnement en eau potable de Scottsdale (Arizona). Ce règlement donne suite aux violations du décret de consentement *North Indian Bend Wash*.
- La société Valero Refining-Texas, L.P. a accepté de répondre des violations alléguées de la *Clean Water Act* (Loi sur la qualité de l'eau) découlant du déversement de 3 400 barils de pétrole dans le chenal maritime de Corpus Christi, le 1^{er} juin 2006. Valero a consenti à payer une amende administrative de 1,65 million de dollars et de mener à bien un projet environnemental supplémentaire, d'un coût approximatif de 300 000 \$, visant à construire une rampe d'accès à l'eau qui facilitera les efforts des équipes d'intervention d'urgence aux environs du lieu du déversement.
- Le 12 août 2008, l'EPA et le département de la Justice des États-Unis ont annoncé une importante entente de règlement avec *Salt River Project Agricultural Improvement and Power District* (SRP, subdivision politique de l'Arizona), en vertu de la *Clean Air Act* (CAA) et du *New Source Review* (NSR). SRP a accepté d'installer des systèmes antipollution d'une valeur approximative de 400 millions de dollars et de payer une amende administrative de 950 000 \$ à la suite d'une infraction à la CAA commise par la centrale au charbon Coronado, située à St. Johns (Arizona).
- Les représentants de Cotter Corp. ont plaidé coupables et se sont vu accuser par l'*U.S. District Court* du district du Colorado pour avoir causé l'empoisonnement et la mort d'oiseaux migrateurs dans leur établissement de transformation d'uranium, près de Cañon City (Colorado). Ils ont plaidé coupables de méfaits contrevenant au *Migratory Bird Treaty*, en lien avec le déversement d'environ 17 000 litres de solvant organique ayant provoqué la mort d'une quarantaine d'oies et de canards, le 21 octobre.
- L'EPA a conclu une entente de règlement avec Exxon Mobil Corporation, qui aurait éliminé et manipulé de façon inappropriée des biphényles polychlorés (BPC) sur une plateforme de forage pétrolier et gazier en mer dans le détroit de Santa Barbara, au large de la côte sud de la Californie. Entre 2002 et 2005, près de 1 500 litres de liquide contaminé par des BPC se sont écoulés dans le détroit. Exxon Mobil a dû payer une amende de 2,64 millions de dollars pour avoir enfreint la *Toxic Substances Control Act* (Loi sur le contrôle des substances toxiques).

Futurs plans de mise en œuvre de l'accord

- Dans le cadre de son *Chemical Assessment and Management Program* (ChAMP, programme de gestion et d'évaluation des produits chimiques), l'EPA a annoncé son intention de mettre à jour l'actuel inventaire des produits chimiques industriels dans le cadre de la *Toxic Substances Control Act* (TSCA, Loi réglementant les substances toxiques), afin qu'il reflète plus fidèlement les produits chimiques dont on fait le commerce. L'EPA prévoit par ailleurs élaborer un programme visant à obliger l'industrie chimique américaine à fournir des renseignements sur la santé et la sécurité liés aux produits chimiques inorganiques à haut volume de production.
- Le ministre de l'Intérieur Dirk Kempthorne a rencontré le ministre mexicain de l'Environnement et des Ressources naturelles, Juan Elvira Quesada, pour discuter de la poursuite de la coopération en matière de conservation entre les deux pays. Ils ont parlé de leurs sujets de préoccupation communs, ainsi que des possibilités de coopération à l'avenir. Ils ont également parlé de la collaboration entre les deux pays à propos de la gestion et de la conservation des oiseaux migrateurs et des terres humides, et des efforts de coopération visant la gestion du bassin du fleuve Colorado.
- Stephen L. Johnson, administrateur de l'EPA, a rencontré Juan Rafael Elvira Quesada, et John Baird, ministre canadien de l'Environnement, afin de définir leurs priorités communes en vue de l'élaboration du Plan stratégique de la CCE pour 2010-2015. Ils se sont engagés à continuer de viser avant tout des résultats au chapitre de l'environnement et des progrès environnementaux axés sur le marché, à mesure qu'ils s'efforceront de définir les nouvelles possibilités et les nouveaux défis environnementaux qui sont susceptibles de se présenter au cours des années à venir dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Par ailleurs, le Conseil a officiellement approuvé la poursuite de la coopération trinationale visant à protéger la biodiversité marine en Amérique du Nord grâce au réseau d'aires marines protégées, et la CCE a lancé un nouveau partenariat destiné à « écologiser la chaîne d'approvisionnement » de l'industrie automobile nord-américaine.
- Lors de la rencontre entre les coordonnateurs nationaux du programme *Border 2012*, à Ciudad Juarez, au Mexique, les États-Unis et le Mexique se sont engagés à poursuivre le retrait de millions de pneus abandonnés, à fournir davantage d'eau et de services d'assainissement, à promouvoir le biodiesel et à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des camions diesel qui circulent le long de la frontière. Les représentants des deux pays ont signé un *Joint Contingency Plan* (Plan conjoint de mesures d'urgence) au terme de la rencontre, qui était présidée par le *Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique), en collaboration avec l'EPA et avec la participation des États frontaliers, des administrations de comtés/locales, de représentants de tribus américaines et de collectivités autochtones du Mexique, et de nombreuses organisations non gouvernementales.

Conclusion

L'année civile 2008 a été une année très fructueuse pour les États-Unis, qui se sont acquittés de leurs obligations contractées aux termes de l'ANACDE. Nous avons connu des succès encourageants en ce qui concerne les mesures d'application de la loi, mais aussi l'augmentation des niveaux de protection environnementale et la mise en œuvre de mesures visant à protéger l'avenir de notre environnement commun. Nous avons l'intention de maintenir nos engagements et de prendre d'autres mesures, dans l'espoir d'améliorer encore l'état de notre environnement au cours des années à venir.

États financiers 2008

États financiers de la

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**

31 décembre 2008

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**
Table des matières

Rapport des vérificateurs.....	1
État des revenus et dépenses	2
État de l'évolution du capital	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie.....	5
Notes complémentaires	6-13
Frais relatifs au programme de travail, aux obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE, aux réunions du Conseil et aux réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM).....	Annexe

Rapport des vérificateurs

Au Conseil de la
Commission de coopération environnementale

Nous avons vérifié le bilan de la Commission de coopération environnementale au 31 décembre 2008 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution du capital et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.¹

Le 16 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 15569

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État des revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en dollars canadiens)

	2008	2007
	\$	\$
Revenus		
Contributions - Canada (note 5)	2 992 892	3 958 920
Contributions - Mexique (note 5)	2 992 891	3 958 920
Contributions - États-Unis (note 5)	2 992 891	3 958 920
Autres revenus	158 523	272 295
	9 137 197	12 149 055
Dépenses		
Frais relatifs au programme de travail - Annexe	2 569 647	3 802 126
Frais relatifs aux obligations spécifiques - Annexe	293 468	744 117
Frais relatifs aux réunions du Conseil - Annexe	93 975	142 720
Frais relatifs aux réunions du CCPM - Annexe	290 433	289 579
Frais relatifs aux activités de la direction	303 828	281 191
Planification et évaluation	16 986	1 627
Sensibilisation du public	198 557	265 250
Salaires et charges sociales	3 688 101	3 562 153
Frais de relocalisation et d'orientation	110 461	168 335
Frais de bureau	44 597	55 650
Télécommunications	74 625	74 941
Loyer, services publics et entretien	744 864	715 665
Frais administratifs	174 918	208 435
Matériel	56 049	62 037
Frais engagés à même le fonds de prévoyance	-	200
Amortissement des immobilisations	37 378	57 738
(Gain) perte de change	(1 338 765)	729 285
	7 359 122	11 161 049
Excédent des revenus sur les dépenses	1 778 075	988 006

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État de l'évolution du capital
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en dollars canadiens)

	Investi en immobilisations	Affecté à la fluctuation des devises	Non affecté	Total	
				2008	2007
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	128 848	518 900	4 627 330	5 275 078	4 287 072
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(37 378)*	(17 900)	1 833 353	1 778 075	988 006
Investissement en immobilisations, déduction faite du financement	16 942	-	(16 942)	-	-
Solde à la fin	108 412	501 000	6 443 741	7 053 153	5 275 078

* Amortissement des immobilisations

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Bilan

au 31 décembre 2008
(en dollars canadiens)

	2008	2007
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements temporaires, portant intérêt à des taux variant de 0,85 % à 1,55 %	5 471 753	5 603 064
Taxes sur les produits et services	151 500	528 252
Contributions à recevoir	3 505 425	1 171 968
Avances aux employés	1 941	1 061
Autres débiteurs	8 432	13 108
Frais payés d'avance	27 842	44 943
	9 166 893	7 362 396
Immobilisations (note 4)	110 382	140 401
	9 277 275	7 502 797
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 173 723	1 359 956
Contributions reportées (note 5)	50 000	28 674
Autres revenus reportés	54 493	4 556
Charges sociales (note 6)	631 368	479 155
Tranche des obligations en vertu de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 7)	1 970	9 583
	1 911 554	1 881 924
Avantages incitatifs	312 568	343 825
Obligations en vertu de contrats de location- acquisition (note 7)	-	1 970
	2 224 122	2 227 719
Engagements (note 9)		
Capital		
Investi en immobilisations	108 412	128 848
Affecté à la fluctuation des devises	501 000	518 900
Non affecté	6 443 741	4 627 330
	7 053 153	5 275 078
	9 277 275	7 502 797

Au nom du conseil

....., Canada
 , Mexique
 , États-Unis

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en dollars canadiens)

	2008	2007
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 778 075	988 006
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	37 378	57 738
Amortissement des avantages incitatifs	(31 257)	(31 257)
Contributions reportées	21 326	(1 886 760)
(Gain) perte de change non réalisée	(1 256 041)	257 340
	549 481	(614 933)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	(1 919 891)	(1 181 781)
	(1 370 410)	(1 796 714)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(7 359)	(8 337)
Activités de financement		
Paiement d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(9 583)	(14 991)
Effet de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 256 041	(257 340)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(131 311)	(2 077 382)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 603 064	7 680 446
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5 471 753	5 603 064

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de coopération environnementale (la « Commission ») est un organisme international créé par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement afin de respecter les dispositions de l'ALENA en matière d'environnement. Elle a commencé ses activités en juillet 1994.

2. Modifications de conventions comptables

Informations à fournir concernant le capital

La Commission a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les exigences concernant le capital en vertu de règles extérieures. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

Modifications comptables futures

En novembre 2008, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif ». Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, la Commission adoptera ces modifications à partir du 1^{er} janvier 2009.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon lesquelles les revenus et les dépenses doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération.

La Commission évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en dollars canadiens)

3. Conventions comptables

La Commission a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Commission pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La Commission continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	20 %
Logiciels	30 %
Mobilier et agencements	20 %
Système téléphonique	30 %
Équipement	30 %
Améliorations locatives	durée du contrat de location

Avantages incitatifs

Les avantages incitatifs constituent des avantages ayant trait à la location de bureaux par la Commission. Ces avantages incitatifs sont amortis sur la durée du bail en réduction du loyer.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en dollars canadiens)

3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classification

Encaisse et placements temporaires	détenus à des fins de transaction
Contributions à recevoir	prêts et créances
Avances aux employés	prêts et créances
Autres débiteurs	prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	autres passifs
Charges sociales	autres passifs
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Commission utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Contrats de location

Un contrat de location est considéré soit comme un contrat de location-acquisition, soit comme un contrat de location-exploitation. En vertu des contrats de location-acquisition, la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété sont transférés au locataire. L'actif acquis aux termes d'un contrat de location-acquisition est amorti sur la durée de vie utile estimative (note 7). Les obligations en vertu des contrats de location-acquisition sont réduites par le paiement du capital relatif aux contrats de location. Les intérêts théoriques sur les paiements relatifs aux contrats de location sont imputés aux résultats.

Contributions

La Commission utilise la méthode du report pour les contributions gouvernementales. En vertu de cette méthode, les contributions sont constatées à titre de revenus pendant l'exercice au cours duquel les dépenses connexes ont été engagées.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (les « Parties ») contribuent au budget annuel de la Commission par entente mutuelle.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en dollars canadiens)

3. Conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises de la Commission sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en devises de la Commission sont convertis au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et les pertes de conversion sont présentés à l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

4. Immobilisations

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	364 126	349 720	14 406	24 912
Logiciels	119 965	113 351	6 614	2 614
Mobilier et agencements	381 581	381 581	-	-
Système téléphonique	116 696	116 696	-	-
Équipement	171 343	171 343	-	-
Équipement financé en vertu de contrats de location-acquisition	63 777	63 777	-	9 725
Améliorations locatives	248 291	158 929	89 362	103 150
	<u>1 465 779</u>	<u>1 355 397</u>	<u>110 382</u>	<u>140 401</u>

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en dollars canadiens)

5. Contributions reportées

	<u>Canada</u>	<u>Mexique</u>	<u>États-Unis</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	9 558	9 558	9 558	28 674
Contributions convenues	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
Contributions transférées				
aux revenus	(2 992 892)	(2 992 891)	(2 992 891)	(8 978 674)
Solde à la fin	16 666	16 667	16 667	50 000

6. Charges sociales

Les employés ont le droit de retirer des montants accumulés comme il est décrit dans les Règles sur l'emploi. La Commission conserve l'équivalent de ces montants dans un dépôt à terme ou dans un compte bancaire réservé à cet effet.

7. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

La Commission a conclu des contrats de location-acquisition de matériel de bureau avec un tiers. Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs requis au cours du prochain exercice :

	\$
2009	2 019
<u>Moins : montant représentant les frais d'intérêt</u>	<u>49</u>
	1 970
<u>Moins : tranche échéant à moins d'un an</u>	<u>1 970</u>
Solde	-

Les intérêts ont été calculés au taux de 10 %.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en dollars canadiens)

8. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2008	2007
	\$	\$
Taxes sur les produits et services	376 752	(364 111)
Contributions à recevoir	(2 333 457)	(1 171 968)
Avances aux employés	(880)	1 387
Autres débiteurs	4 676	31 865
Frais payés d'avance	17 101	4 127
Créditeurs et charges à payer	(186 233)	610 731
Autres revenus reportés	49 937	(7 225)
Charges sociales	152 213	(286 587)
	<u>(1 919 891)</u>	<u>(1 181 781)</u>

9. Engagements

- a) La Commission a conclu des contrats de location-exploitation de matériel de bureau et de locaux avec des tiers. Ces contrats viennent à échéance en 2011 et 2018, respectivement. Le total des paiements minimaux requis au cours des prochains exercices se présente comme suit :

	\$
2009	414 419
2010	414 419
2011	409 530
2012	407 901
2013	407 901
2014 et suivantes	<u>2 457 865</u>
	<u>4 512 035</u>

- b) La Commission a des engagements de 50 000 \$ liés à des projets environnementaux.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en dollars canadiens)

10. Instruments financiers

Risque de change

La Commission réalise 70 % de ses revenus en dollars américains et environ 21 % de ses dépenses sont engagées en dollars américains. Elle est donc exposée aux fluctuations des devises. La Commission ne gère pas activement ce risque.

Le bilan inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés dans les devises suivantes :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Dollars américains :		
Encaisse et placements temporaires	4 673 776	3 350 930
Débiteurs	1 224 600	1 171 968
Créditeurs et charges à payer	597 376	415 416

Juste valeur

Les justes valeurs des contributions à recevoir, des avances aux employés, des autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des charges sociales correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable et elle comporte des conditions de financement que la Commission pourrait obtenir actuellement.

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**

Annexe

**Frais relatifs au programme de travail, aux obligations
spécifiques en vertu de l'ANACDE, aux réunions du Conseil
et aux réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en dollars canadiens)**

	2008	2007
	\$	\$
Programme de travail		
Honoraires	1 026 013	2 678 430
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	1 275 953	834 422
Publications	207 618	215 822
Frais de bureau	60 063	73 452
	2 569 647	3 802 126
Obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE		
Honoraires	89 416	375 013
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	49 377	158 644
Publication	116 554	167 300
Frais de bureau	38 121	43 160
	293 468	744 117
Réunions du Conseil		
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	71 088	123 923
Publications	20 309	15 404
Frais de bureau	2 578	3 393
	93 975	142 720
Réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM)		
Frais de déplacement, d'hébergement et relatifs aux réunions	258 635	265 374
Publications	16 477	12 470
Frais de bureau	5 279	6 559
Honoraires	10 042	5 176
	290 433	289 579